

Le Jardin des Petits



Pôle européen d'activités
9 place du capitaine Dreyfus
68 000 Colmar

Tél. 03 89 79 20 36
contact@lejardindespetsits.fr

www.lejardindespetsits.fr

Eco-crèche inter-entreprise

TRANSPARENCE



Rapport d'activités 2011

Septembre 2012

Une crèche de l'Association *Prim'enfance*

Préface

« *La goutte d'eau qui fait bouger le monde* »

Tel était l'intitulé d'un article du journal *l'Alsace* du 20 mars 2011 présentant notre crèche !

Nous n'aurions jamais osé nous présenter ainsi par nous-mêmes !

Que le journal le fasse à notre place ne pouvait que nous faire grand plaisir !

C'est vrai que c'est un peu notre projet, à l'Association Prim'enfance, que de faire un tout petit peu « *bouger le monde* », modestement, à notre manière, en proposant un lieu d'accueil inspiré par une vision alternative, profonde et sincère, de l'enfant et de l'enfance. Un lieu qui ne soit davantage qu'une simple garderie d'enfants ! Un lieu de vie dans lequel le tout jeune enfant qui nous est confié peut découvrir tout en douceur et à son rythme la vie de groupe, et trouver l'enveloppe lui permettant de s'épanouir, dans le respect de son être, de son individualité, de sa différence, de sa sensibilité.

Au quotidien, ce n'est certes pas tous les jours facile ! Mais c'est là notre projet, notre aspiration : construire un espace qui permette à chacun de grandir : l'enfant, ses parents, l'équipe qui l'accueille à la crèche. Faire bouger le monde, c'est aussi trouver



des formes nouvelles, adaptées aux besoins du monde d'aujourd'hui. Une crèche inter-entreprise, c'est offrir un lieu et un service permettant, dans la société moderne, de dialoguer et de trouver des solutions autour de valeurs essentielles qu'on peut choisir de ne pas opposer : la maternité et le travail, le respect de l'intégrité du tout petit et la gestion des ressources humaines, l'harmonie familiale et la sérénité au travail. C'est tout l'enjeu d'une crèche comme la nôtre.

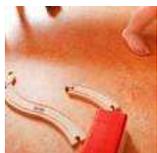
La **transparence** est une valeur, une exigence et un engagement que nous tenons à honorer au mieux dans notre projet associatif.

Voici notre rapport d'activité 2011.

Il retrace les grandes lignes de la vie de notre crèche et de l'association Prim'enfance qui la porte.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture, et restons à votre écoute.

L'équipe de la crèche et de l'association Prim'enfance



Sommaire



INTRODUCTION 4

PREMIERE PARTIE : LES MODES D'ACCUEIL 5

AU « JARDIN DES PETITS »

1.A	Le double mode d'accueil à la crèche	5
1.B	Le double mode de financement	5
1.C	Evolution dans les modes de fonctionnement et de financement	7
1.D	L'accueil en mode direct familles	8
1.E	L'accueil en mode inter-entreprise	8
1.F	Les différents types d'accueil	9
1.G	Le fonctionnement au quotidien	10
1.H	Les période de fermeture de la crèche	11

DEUXIEME PARTIE : L'EQUIPE ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 13

2.A	La composition de l'équipe	13
2.B	Les faits marquants de l'année 2011	14
2.C	La collégialité dans l'équipe	15
2.D	Le plan de formation	15

2.E L'accueil des stagiaires à la crèche 17

2.F Echanges inter-crèches 17

2.G L'équipe support « Crèche attitude » 18

TROISIEME PARTIE : LE PROJET D'ETABLISSEMENT & PEDAGOGIQUE 19

3.A	Les spécificités de notre multi-accueil	19
3.B	Une journée à la crèche	20
3.C	Les activités proposées	21
3.D	Les repas servis aux enfants	24
3.E	Les sources d'inspiration pédagogique	26
3.F	Le point sur notre projet d'établissement	27
3.F	Chantiers de travail en 2012	28

QUATRIEME PARTIE : LA RELATIONS AVEC LES FAMILLES 27

4.A	Construire et nourrir une relation de qualité	27
4.B	L'entretien d'accueil	28
4.C	L'adaptation et le suivi de l'enfant	28
4.D	La santé à la crèche	29



4.E	La relation pédagogique avec les parents	30
-----	--	----

CINQUIEME PARTIE : RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS 31

5.A	La Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin	31
5.B	La Mutualité Sociale Agricole du Haut-Rhin	33
5.C	Le Conseil Général du Haut-Rhin / service de Protection Maternelle et Infantile	33
5.D	La Ville de Colmar	34
5.E	Les services vétérinaires	34

SIXIEME PARTIE : MANAGEMENT, COMMUNICATION, COMMERCIALISATION 35

6.A	Le positionnement de la crèche	35
6.B	Le management général de la crèche	37
6.C	La commercialisation des berceaux	38
6.D	Les entreprises partenaires de la crèche	39
6.E	La communication et les relations publiques	39

SEPTIEME PARTIE : LES ASPECTS TECHNIQUES & LOGISTIQUES 40

7.A	La sécurité à la crèche	40
7.B	Les assurances	40
7.C	Les contrats téléphoniques	40

7.D	Les contrats de maintenance	42
7.E	La situation générale des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation	42
7.F	Les investissements prévus en 2012	

HUITIEME PARTIE : BUDGET ET FINANCEMENTS 44

8.A	Présentation générale de la situation budgétaire	44
8.B	Bilan 2011	45
8.C	Compte de résultat 2011	45
8.D	Amortissements / remboursements des emprunts	49
8.E	Conventions réglementées	49
8.F	Perspectives financières 2012	51

NEUVIEME PARTIE : LE PROJET ASSOCIATIF 54

9.A	Au-delà de la crèche, le projet associatif	54
9.B	Le fonctionnement de l'association	54
9.C	Les faits marquants de l'année 2011	55
9.D	Les perspectives et projet	56

CONCLUSION & PERSPECTIVES		57
Annexe : rapport PMI		58



Introduction

Le « **Jardin des Petits** » est une éco-crèche inter-entreprise gérée par l'Association Prim'enfance.

Le « **Jardin des petits** » réunit une micro-crèche de 10 berceaux et un multi-accueil de 14 berceaux, offrant les possibilités d'un double mode d'accueil :

- ☞ un accueil en mode inter-entreprise sur le multi-accueil ;
- ☞ un accueil en mode d'accès direct familles sur la micro-crèche.

La capacité totale d'accueil au « **Jardin des Petits** » est donc de 24 berceaux.

Crèche inter-entreprise, le « **Jardin des Petits** » offre un service d'accueil des jeunes enfants de salariés d'une dizaine d'entreprises partenaires (à ce jour) de la région de Colmar.

Crèche associative indépendante, le « **Jardin des Petits** » est affilié au réseau national **Crèche Attitude** fédérant un peu plus de 90 crèches sur tout le territoire.



Le Jardin des Petits

« LE JARDIN DES PETITS »

Un projet soutenu par :



La caisse d'allocations familiales du Haut-Rhin



La mutualité sociale agricole du Haut-Rhin



Le conseil Général du Haut-Rhin



La ville de Colmar



Alsace Active



La société financière de la NEF

Première partie

LES MODES D'ACCUEIL AU « JARDIN DES PETITS »

1-A. Le double mode d'accueil à la crèche

Le « *Jardin des petits* » est un espace permettant l'accueil de 24 enfants de 0 à 4 ans. Espace unique, il regroupe deux structures :

- ☞ une **micro-crèche** de 10 places.
- ☞ un **multi-accueil** de 14 places.

La crèche a ouvert ses portes début avril 2009 sous la forme d'une micro-crèche d'une capacité de 9 berceaux. Entre-temps, son mode de fonctionnement a évolué pour pouvoir accueillir aujourd'hui sa capacité maximale agréée, soit 24 berceaux. Cela s'est fait en plusieurs étapes. A l'automne 2009, l'ouverture d'une seconde micro-crèche a permis de doubler la capacité d'accueil à 18 places. En septembre 2010, une micro-crèche a été convertie en multi-accueil permettant d'accueillir 14 places.

Le « *Jardin des Petits* » fonctionne en pleine capacité (**soit 24 berceaux**) depuis septembre 2010.

1-B. Le double mode de financement

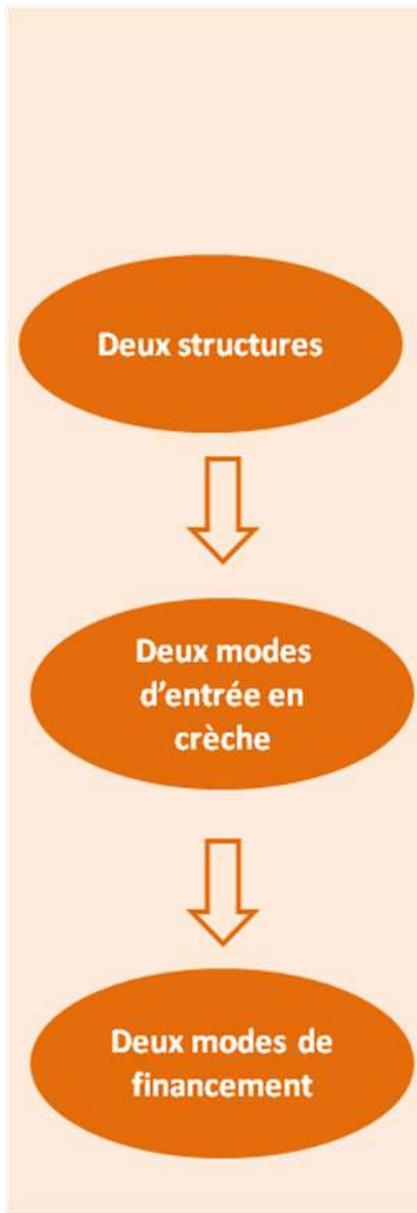
Cette double structure permet d'accueillir les enfants sur un double mode d'accueil :

- ☞ En **mode inter-entreprise** grâce à des partenariats avec des entreprises de la région de Colmar.
- ☞ En **mode d'accueil direct des familles**.

A ce double mode d'accueil répond un double mode de financement :

- ☞ **En Prestation de Service Unique (PSU)** : subvention d'exploitation directe et versée « à la prestation » de la part de la CAF du Haut-Rhin et de la MSA du Haut-Rhin.
- ☞ **En facturation directe des familles** bénéficiaires de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), allocation forfaitaire mensuelle versée par la CAF et la MSA pour aider les familles à payer les frais de crèche.

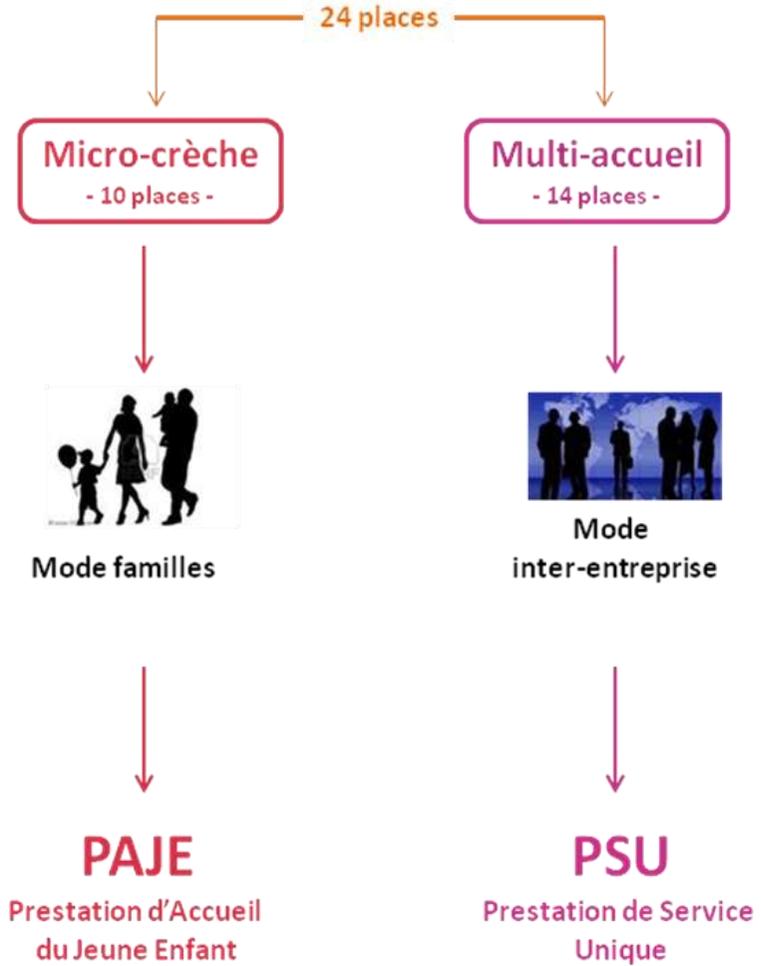




Le Jardin des Petits

Eco-crèche inter-entreprise

Le Jardin des Petits



1-C. Evolution dans les modes de fonctionnement et de financement

Faits marquants en 2011

Jusqu'à fin août 2010, les familles accueillies en « *mode inter-entreprise* » étaient accueillies sur la micro-crèche, tandis que les familles accueillies en « *mode direct* » l'étaient sur le multi-accueil. En septembre 2010, ce mode de fonctionnement a été inversé pour permettre d'augmenter la capacité d'accueil en mode inter-entreprise, et pour permettre aux entreprises de bénéficier des subventions CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ, non activé jusqu'alors, et lié au mode de financement PSU).

Cette situation a nécessité de faire transiter toutes les familles d'un mode à l'autre, et de chercher des solutions individualisées pour chaque famille. Un nombre très limité de familles a dû quitter la crèche à l'occasion de ce changement d'organisation indépendant de notre volonté. Un accord a été négocié avec le service « *Petite enfance* » de la Ville de Colmar pour permettre la réintégration de ces familles sur le réseau des crèches municipales. Quatre familles ont pu en bénéficier.

Cette situation a généré de l'inquiétude de la part des familles, et des désagréments. Nous avons essayé d'être à l'écoute de chacune et avons déployé tous les efforts possibles pour gérer de la meilleure façon possible (transparente et réactive) cette situation qui s'imposait à nous.

Evolutions prévues en 2012

Les débuts difficiles de la crèche en mode inter-entreprise ont nécessité une souplesse dans l'organisation et le mode de fonctionnement de la crèche. En accord avec les partenaires institutionnels (CAF du Haut-Rhin et PMI du Conseil général en particulier) et grâce à leur soutien, des modalités transitoires permettant l'ouverture de la crèche en 2009 ont été trouvées, et ce en la quasi-absence d'entreprises partenaires à l'ouverture (une entreprise partenaire au démarrage).

Aujourd'hui, le mode de fonctionnement de la crèche et ses modes de financement sont stabilisés et pérennisés, validé par les partenaires institutionnels de financement et de tutelle : la CAF et le Conseil Général.



1-D. L'accueil en « mode direct famille »

Les familles accueillies

La crèche est ouverte à tous : toute famille peut postuler à une place au sein de la structure. Les places sont généralement attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes et de leur compatibilité avec les places disponibles. Toutefois, nous appliquons des critères de priorité dans différents cas : fratrie, familles en difficulté, famille ayant un enfant handicapé à charge, familles récemment installées dans la région suite à une mutation professionnelle, etc.

Le coût pour les familles

En 2011, le coût de la place est de 9 € de l'heure, auxquels s'ajoutent 4,50 € par jour de repas et goûter pour les grands (3,50 € pour les petits, sauf pour les bébés allaités qui ne payent pas). Sauf cas particuliers, les familles accueillies à la crèche bénéficient de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), allocation forfaitaire versée par la CAF et la MSA, et dont le montant varie entre 599 et 827 euros par mois (pour un enfant de moins de trois ans, en fonction des revenus et de la composition de la famille - *Montant en 2012*).

Compte-tenu du coût, le mode d'accueil direct familles s'adresse principalement à des familles recherchant un accueil à temps réduit (jusqu'à 30/35 heures par semaine). Notre offre d'accueil en mode directe « familles » est très complémentaire de celle des autres crèches de Colmar, qui proposent principalement un accueil à temps plein.

A fin 2011, une trentaine de familles étaient accueillies en mode direct famille, certaines d'entre elles pour quelques heures par semaine seulement).



1-E. L'accueil en « mode inter-entreprise »

Les familles accueillies

Les familles accueillies en « mode inter-entreprise » sont celles pour lesquelles un partenariat a été mis en place avec l'employeur de l'un des parents.

En 2011, 12 familles ont été accueillies en mode inter-entreprise.

La liste des entreprises partenaires figurent en point 6B : « la commercialisation des berceaux » (page 40)



Les 14 berceaux disponibles en mode inter-entreprise n'ayant pas tous été occupés en 2011, des familles ont pu être accueillies sur ce mode en contrats temporaires, et ce en l'absence d'entreprise partenaire. A noter que ces berceaux sont déficitaires, compte tenu de l'absence d'un tiers financeur (collectivité ou entreprise). Néanmoins, ces places disponibles ont permis de proposer une solution à des familles. Qui plus est, une famille en grande difficulté a pu être accueillie toute l'année sur ce mode dérogatoire.

Le coût pour la famille

Dans ce cas, l'entreprise participe au cofinancement de la place à hauteur de 12.600 € par an et par berceau (*coût pour 2011-2012*). La contribution des parents est calculée selon un barème établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). Les parents payent donc au « *Jardin des Petits* » la même contribution que dans les autres crèches municipales ou associatives. Ce coût a varié, en 2011, entre 0,50 et 2,74 centimes de l'heure pour une famille avec un enfant. Dans le cadre de l'accueil en mode inter-entreprise (financement PSU), les repas sont inclus dans le prix.

1-F. Les différents types d'accueil

Comme tous les multi-accueils, le « *Jardin des petits* » propose trois types d'accueil.

- ☞ L'accueil « **régulier** » : l'enfant est accueilli à temps plein ou à temps réduit selon un planning fixe ou tournant (différent en semaine 1 et 2).
- ☞ L'accueil « **occasionnel** » (ou accueil en « *Halte-garderie* ») : l'accueil de l'enfant est ponctuel, et à la demande (en fonction des disponibilités).
- ☞ L'accueil « **d'urgence** » : il s'agit d'un accueil de dépannage proposé suite à une sollicitation des services sociaux, ou proposé aux salariés des entreprises partenaires. Il est également ouvert à toute famille se présentant spontanément, et justifiant d'une situation d'urgence. Il ne dépasse pas 2 semaines par an. En 2011, l'accueil d'urgence a été activé pour une famille (pour un besoin de 2 places).



1-G. Le fonctionnement au quotidien

Dans le fonctionnement au quotidien, et indépendamment de ses deux structures juridiques porteuses (micro-crèche et multi-accueil), « *le Jardin des Petits* » fonctionne comme un lieu d'accueil unique.

Accueil en deux groupes d'âges

Les 24 berceaux de la structure sont répartis en deux sous-groupes, environ de la même taille: le groupe des « *petits* » (jusqu'à environ 18 mois, mais adapté en fonction de l'enfant) et le groupe des « *grands* » (possiblement jusqu'à quatre ans, en pratique jusqu'à trois ans).

Nombres d'enfants accueillis

En 2011, nous avons accueilli 95 enfants au total. Les enfants ont été accueillis en régulier, occasionnel et en urgence.

84 familles ont signé un contrat pour une place régulière (accueil dit « régulier »), 9 familles pour une place ponctuelle (accueil dit « occasionnel ») et 1 famille a été accueillie en urgence pour 2 places (accueil dit « d'urgence »).

L'accueil à temps partiel

Beaucoup d'enfants fréquentent le « *Jardin des petits* » à temps partiel. C'est le cas de quelques enfants en mode inter-entreprise, et de la totalité des enfants accueillis en mode direct famille (PAJE).

Pour un agrément de 24 berceaux, la crèche organise le planning d'accueil régulier d'enfants issus d'environ une quarantaine de familles.

La mixité sociale à la crèche

La mixité sous toutes ses formes est une préoccupation dans notre projet d'accueil. Nous essayons en particulier de soutenir les familles qui font face à des difficultés (parent isolé, en particulier), en essayant d'être dans une attitude d'écoute, de soutien et de bienveillance.

L'Association s'efforce, conformément à la législation relative à la mixité sociale, d'accueillir des enfants des familles relevant des minimas sociaux. En 2011, nous avons répondu aux sollicitations qui nous ont été adressées par les services sociaux du Conseil général



du Haut-Rhin en accueillant accueilli 1 famille (2 enfants) dans le cadre de Contrat d'Accueil Parents-Enfant (CAPE). Ces familles font l'objet d'un suivi et d'un accompagnement renforcés. Nous restons à l'écoute des sollicitations, et nous efforçons d'y répondre dans la mesure de nos possibilités.

Le handicap

A ce jour, nous n'avons pas accueilli d'enfant en situation de handicap. Cette possibilité fait partie des orientations initiales données au projet associatif de la crèche, mais n'ont pas donné lieu à concrétisation jusqu'à présent. Des contacts ont été pris en 2011 avec l'Association Parents Enfants Handicapés (APEH), mais ont abouti à la prise de conscience que l'accueil du handicap en structure d'accueil petite enfance est un projet qui demande à murir, et nécessite de créer les conditions favorables à la réussite. Ouvert depuis seulement 3 ans en avril 2012, nous avons concentré notre énergie et nos moyens, au cours des trois premières années de fonctionnement sur le lancement de la crèche, l'organisation et le fonctionnement au jour le jour, l'approfondissement du travail d'équipe et du projet pédagogique.

Nous n'excluons pas de revenir sur le projet d'accueil d'enfant(s) handicapé(s) lorsque des forces se libéreront ou s'adjoindront pour porter ce nouveau projet. Une première concrétisation s'est traduite, à partir de juin 2012, par l'accueil à la crèche d'une enfant atteint de mucoviscidose.

1-H. Les périodes de fermeture de la crèche

En 2011, la crèche a été fermée cinq semaines pour cause de congés : 3 semaines en été (à cheval sur juillet août), une semaine entre Noël et Nouvel an et une semaine au printemps. A cela se sont ajoutées quelques journées pédagogiques (formation de l'équipe) nécessitant une fermeture de la crèche.

A compter de 2012, la crèche sera également fermée une semaine au printemps pour cause de congés du personnel.



Période de congés 2011 – 2012/2013

En 2011, la crèche a été fermée sur les périodes suivantes :

- ☞ 3 & 4 juin 2011 : journées pédagogiques.
- ☞ Du 16 juillet au 15 août 2011 : congés d'été
- ☞ Du 24 décembre 2011 au 2 janvier 2012: vacances de Noël

En 2012-2013, les périodes de fermetures prévues sont les suivantes :

- ☞ Fermeture de printemps : du 2 au 6 avril 2012 inclus
- ☞ Vacances d'été : du 25 juillet 2012 au 20 août 2012 au matin
- ☞ Vacances de Noël : du 21 décembre au soir au 2 janvier matin
- ☞ Vacances de printemps 2013 : du 12 avril 2013 au soir au lundi 22 avril 2013 au matin
- ☞ Vacances d'été : du 24 juillet 2013 au soir au 22 août 2013 au matin.



Deuxième partie

L'EQUIPE & LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2-A. La composition de l'équipe



Caroline BAUMANN
Educatrice de jeunes enfants
CDI-35h



Fatima CHOUKRI
Fée du logis
CDD/CUI-20h



Rosina DENDARIE
Educatrice jeunes enfants
CDI/28h



Sophie GUYARD
Animatrice
CDI/20h



Maaïke HOLDSTOCK
Professeur des écoles (assim. EJE) directrice
CDI/35h



Eline HERBILLON
Responsable des inscriptions
CDI/8h

Caroll JOLLY
Infirmière
CDI/15h
à gauche

Mirette MEYER
Fée de la cuisine
CDD/CUI-20h
à droite



Marie-Odile OEUVRAY
Animatrice
CDI-32h



Nicolas SCHMITT
Animateur
CDI-29h



Laurence STEINER
Animatrice, titulaire d'un CAP petite enfance
CDI-31h



JEAN-PETIT
Lutin de la crèche
à temps plein dans le cœur des enfants

2-B. Les faits marquants de l'année 2011

Evolution de l'effectif de l'établissement au cours de l'année 2011

Evolution du personnel embauché en contrat fixe

- Stéphanie **DAGUIN** (cuisine) a quitté la structure au 31 décembre 2010 (fin de Contrat Unique d'Insertion - CUI).
- Hayat **FAGHNA** (agent d'entretien) a quitté la structure début janvier 2011 (fin de contrat CUI).
- Naoual **KHATIRI** a été embauchée début de janvier 2011 (agent d'entretien) et est partie mi-juillet (fin de contrat CUI).
- Mirette **MEYER** (cuisine) a été embauchée début avril 2011 (Contrat CUI).
- Violaine **SCHWALLER** (infirmière) a quitté la structure partie mi avril 2011 (rupture conventionnelle).
- Caroll **JOLLY** (infirmière) a été embauchée en mai 2011 (CDD, puis CDI).
- Fatima **CHOUKRI** (agent d'entretien) a été embauchée début octobre 2011 (Contrat CUI).

Evolution du personnel embauché en remplacement

- Justa **CORDERO** a fait des remplacements en tant qu'agent d'entretien ponctuellement dans l'année.
- Eline **HERBILLON** a fait des remplacements ponctuels auprès des enfants.

Autres faits marquants de l'année 2011

- Pérennisation en CDI des contrats aidés de Rosina **DENDARIE**, Nicolas **SCHMITT** et Marie-Odile **OEUVRAY**.
- Grande difficulté à recruter une personne au niveau requis sur le poste d'agent d'entretien.
- A fin 2011, l'équipe compte 2 salariés en contrats aidés (cuisinière et agent de propreté). Décision de principe prise par l'association, dans la mesure des possibilités financières de la structure, de stabiliser l'équipe par une embauche en CDI des salariés en contrats aidés.

Evolutions prévues en 2012

- Renouvellement du CUI du contrat de Mirette **MEYER**.
- Renouvellement du CUI du contrat de Fatima **CHOUKRI**.
- Embauche d'Eline **HERBILLON** sur le poste de responsable des inscriptions et de la gestion des plannings enfants.



Entretiens individuels

Des entretiens individuels n'ont pas été réalisés en 2011 ; ils sont programmés pour 2012.

2-C. La collégialité dans l'équipe

Organisation des réunions d'équipe

Les réunions d'équipes (aspects pédagogiques et points pratiques) ont lieu deux fois par mois, en soirée, à laquelle s'ajoute un samedi par trimestre.

A cela s'ajoutent les réunions associatives Prim'enfance (Conseil d'Administration élargis) tous les deux mois (5 CA en 2011).

Fonctionnement en mode collégial

L'équipe fonctionne intégralement en mode collégial : toutes les décisions de la crèche concernant la stratégie, l'organisation, la gestion, le projet pédagogique sont prises en mode collégial au sein de l'équipe.

2-D. Le plan de formation

Plusieurs formations ont été organisées en 2011 :

☞ Formation sur la bien-traitance

La crèche a été fermée le 25 février 2011 pour une journée pédagogique sur **la Bien-traitance** avec Arnaud Deroo, à laquelle ont assisté tous les membres de l'équipe, et réalisée en mutualisation avec les équipes de la crèche « *Cœur d'Enfants* » de Weleda Huningue et la crèche « *Lutins du Bois l'Abesse* » de Lièpvre.

☞ Congrès de la Fédération des Ecoles Steiner-Waldorf

Début avril 2011, Rosina, Laurence et Maaïke sont allées à Moulins pour un congrès organisé par la Fédération des Ecoles Steiner-Waldorf de trois jours sur le thème : « *Le développement du mouvement chez l'enfant de la naissance à sept ans* ».



☞ **Formation à l'utilisation des extincteurs**

Le 12 octobre 2011, l'équipe a reçu une formation sur l'utilisation des extincteurs en cas d'incendie.

☞ **Formation des formateurs et responsables pédagogiques.**

Début novembre 2011, la formation des formateurs et responsables pédagogiques a commencé à Dornach, en Suisse. Ce cycle de formation de trois ans se déroule sur 4 jours par an. Rosina, Laurence et Maaïke ont choisi d'y assister, entre autres, pour soutenir le développement d'une formation Steiner-Waldorf « Petite Enfance » en France.

☞ **Formation « gestes d'urgence pédiatriques »** organisée en novembre 2011 au Jardin des petits, en partenariat avec les 2 autres crèches haut-rhinoise du réseau *Crèche Attitude* : les lutins du bois l'Abbesse, les berceaux d'Octa (Lingosheim) et Cœurs d'enfants.

Formations et Journées pédagogiques prévues en 2012

☞ **Congrès mondiale de la Petite Enfance** (Dornach, Suisse) organisé par *l'International Association for Steiner/Waldorf early Childhood Education* (IASWECE, voir le site internet www.laswece.org), qui aura lieu à Dornach, en Suisse, du 1^{er} au 5 avril 2012 inclus. Toute l'équipe y participera.

☞ **Formation des « formateurs et responsables pédagogiques »** (cycle de formation sur 3 ans, débuté en 2011 : voir ci-dessus).

☞ **Formation « premiers secours à l'enfant et au nourrisson »** : toute l'équipe y participera.

☞ Une **formation à la « gestion de crise / sécurité »** est envisagée pour 2 membres de l'équipe en 2012.

☞ Une **formation à la « cuisine végétarienne »** pour notre cuisinière.



2-E. L'accueil des stagiaires à la crèche

La crèche est très sollicitée par des demandes de stages émanant des élèves des formations « *petite enfance* » (pour l'essentiel) et « *auxiliaires de vie* ». Nous accueillons toute l'année des stagiaires pour des durées variant de 1 semaine à 3 mois (en moyenne : 3 semaines).

Les stagiaires sont principalement en situation d'observation au démarrage du stage. Dans une seconde phase, les stagiaires accompagnent dans les différentes tâches (vie de groupe, soins, cuisine). Elles interviennent toujours sous la supervision directe d'un membre de l'équipe.

Rosina Dendarie et Caroline Baumann sont en charge de l'organisation des stages, de l'accompagnement des stagiaires et de la relation avec les écoles.

En 2011, environ une vingtaine de stagiaires ont été accueillis à la crèche.

Evolutions en 2012

Une réflexion est en cours pour limiter le nombre de stagiaires accueillis à la crèche. Il est envisagé l'accueil d'un stagiaire étranger en service volontaire pour une durée d'une année ou le recrutement d'un(e) apprenti(e).

2-F. Echanges inter-crèches

Dans le cadre du système d'échange MOBI 'CRECHE de Crèche Attitude, le Jardin des Petits a reçu une professionnelle de « *La Maison de la Petite Enfance JUNOT* » de Dijon pendant une semaine.



2-G. L'équipe support « Crèche attitude »

La crèche est affiliée au réseau de crèches « Crèche Attitude ». Partenaire de la gestion du « Jardin des Petits » au quotidien, Crèche Attitude apporte des appuis dans différents domaines. Plusieurs collaborateurs du réseau participent à la gestion locale du « Jardin des petits ».

Equipe d'appui Crèche Attitude en 2011

Yolaine BLET	Gestion des inscriptions et du planning des enfants
Hélène CADIOU	Gestion comptable
Maïlys CANTZLER	Stratégie, budgets, finances
Amandine CHEVALIER	Gestion des contrats de travail
Audrey DELMAIRE	Gestion des paies et des congés payés
Anneke DIRSON	Coordination régionale
Arnaud LECORNUE	Gestion financière ; reporting financeurs
Nelly SALTIK	Facturation et recouvrement des comptes entreprises et familles
Françoise SERRES	Appui facturation parents

Evolution en 2012

A compter de février 2012, la gestion des inscriptions et des plannings d'accueil enfants, jusque là confiée à Crèche Attitude et mise en œuvre depuis le siège de Crèche Attitude à Boulogne, est réinternalisée à la crèche.

Pour gagner en proximité et en qualité de relation avec les parents et dans l'interface avec l'équipe d'accueil, les inscriptions et les plannings enfants seront désormais gérés localement.

Eline Herbillon est embauchée CDI en février 2012 pour assurer cette fonction (CDI / 8 heures hebdomadaires)



Troisième partie

LE PROJET D'ETABLISSEMENT & PEDAGOGIQUE

3-A. Les spécificités de notre multi-accueil

La spécificité du « *Jardin des Petits* » est d'être une « **éco-crèche** ». Cette spécificité se caractérise par le choix d'une orientation éco-biologique :

- ☞ **Locaux** (sols, lasures, peintures, isolation, etc...) : rénovés et aménagés avec des matériaux éco-certifiés, pour le respect de la santé et de l'environnement.
- ☞ **Mobilier intérieur et jouets** : en matière d'équipement, nous privilégions une approche naturelle. Le mobilier, les jouets et textiles répondent également à des critères environnementaux : nous disposons d'un mobilier de qualité, en bois massif traité naturellement, de jouets en matières naturelles : bois, laine, tissus, matériaux issus de la nature (comme les pommes de pins, par exemple).
- ☞ **Repas « bio » cuisinés sur place** : dans le fonctionnement de la crèche, l'aspect éco-biologique trouve sa place avec, notamment, des repas frais, locaux, de saison, cuisinés sur place à base d'aliments issus de l'agriculture biologique.
- ☞ **Produits de soin (couche, crèmes ...)** et d'entretien rigoureusement sélectionnés dans des gammes labellisées (éco-certifiés autant que possible) respectueuses de la santé et de l'environnement.

Sur le plan pédagogique, cette orientation s'exprime entre autres ...

- ☞ **Par le lien que nous cultivons avec la nature et le rythme des saisons, et dans la rencontre avec les éléments** : air, eau, terre, chaleur, grâce aux sorties quotidiennes dans le jardin attenant à la crèche, dans le parc à proximité), grâce aux sorties occasionnelles en forêt.
- ☞ **Par les chants et comptines** accompagnant le cours de l'année.
- ☞ **Par le jeu libre** ou l'enfant entre en action de sa propre initiative, l'adulte accompagne de façon non intrusive.
- ☞ **Par les jouets les plus simples** qui sont les plus stimulants pour le développement de la pensée créatrice de l'enfant.



Quatre autres caractéristiques marquent la spécificité de du « *Jardin des petits* » :

- ☞ **Sur le plan des familles accueillies** : le « *Jardin des Petits* » s'adresse à toutes les familles, sans restriction liées à la commune de résidence.
- ☞ **Sur le plan pédagogique** : un projet inspiré par une vision alternative de l'enfant et de l'enfance (voir le point ci-dessous).
- ☞ **Sur le plan du modèle économique** : la crèche fonctionne sur un mode de financement alternatif : le financement d'entreprises partenaires (concept de crèche inter-entreprise), hors financement de la collectivité locale.
- ☞ **Sur le plan associatif** : au-delà de la crèche, le projet associatif *Prim'enfance* vise à soutenir un autre regard sur l'enfance, et à apporter des éléments très concrets (sur les thèmes de l'éducation, de l'alimentation, de la santé, du bien-être, de la conciliation vie familiale-vie professionnelle, etc.) permettant d'aider les parents dans leur tâche et leur mission de parent et d'éducateur de leur enfant, et leur permettre de mieux se situer, de mieux appréhender (de façon consciente) les questions qui se posent en tant que « parent voulant bien faire » avec leur enfant.

3-B. Une journée à la crèche

Une journée-type chez les « *grands* » se déroule de la façon suivante :

- | | |
|-------|---|
| 7h30 | Ouverture, accueil des enfants et de leurs parents, temps de jeu libre, mise en route de la journée (plier le linge, préparer le goûter). |
| 9h | Accueil musical : chants et comptines en lien avec les saisons. Bonjour à chaque enfant et à « <i>Jean Petit</i> » (lutin de la crèche) |
| 9h30 | Goûter de fruits frais, fruits secs et tisane. |
| 10h | Début des changes et selon, activité ou jeux libres. |
| 10h45 | Sortie au jardin (bac à sable, petits travaux, rondes) ou au square proche (en charrette) : toboggan, jeux dans un grand espace de sable avec source d'eau (l'été). |
| 11h25 | Rentrée à la crèche, lavage des mains et prise du repas en commun. |
| 12h30 | Changes, préparation à la sieste, jeux libres, histoire. |



13h30	Sieste surveillée jusque vers 15h.
15h	Réveils, changes si besoin.
16h	Goûter de tartines ou céréales avec tisane, eau ou jus de fruits.
16h30	Jeux de motricité ou jeux libres et sortie dans le jardin.
17h30	Activité plus calme avec les quelques enfants restants.
18h30	Fermeture.

Déroulement de la journée-type chez les petits

La vie du groupe des « *petits* » a une trame semblable à celle des « *grands* », mais les rythmes de sommeil, repas et soins y sont plus individuels. Le repas des enfants « *petits* » a lieu à 11h et le goûter à 15h30. Les sorties au jardin restent notre priorité, dans la mesure du possible.

Pour visualiser une journée à la crèche en image : voir la vidéo sur le site internet de la crèche :

www.lejardindespetsits.fr/index.php/parents

3-C. Les activités proposées

Tout est activité à la crèche ! Car tout est mouvement avec l'enfant, y compris avec le nourrisson qui, s'il ne se déplace pas encore, gigote et vit intensément le mouvement et les activités autour de lui.

Nous veillons à maintenir dans un bon équilibre entre le rythme de vie de la crèche, et les activités « organisées ».

Deux principes nous guident dans l'organisation de la vie de la crèche et des activités :

- ☞ **Prendre tout le temps nécessaire pour faire les choses.** Sortir dehors est un processus qui a son rythme propre, qui prend du temps et qu'on ne peut pas accélérer. Pour faire les choses en toute sérénité avec les petits enfants, il est important de prévoir le temps nécessaire, en évitant au maximum d'accélérer les processus, ce qui se traduit par une source de stress inutile.
- ☞ **Avoir des activités simples, à caractère familial, basées sur l'imitation.** Ce qui réjouit le plus l'enfant, c'est de faire comme l'adulte : plier le linge, cuisiner, etc.



Des activités simples et saines, comme à la maison (cuisiner, faire le pain, plier le linge, etc ...)



Le jeu libre



L'extérieur : vivre les éléments

Le contact avec l'extérieur est essentiel. L'enfant a besoin de s'oxygéner, d'être en contact direct avec les éléments : l'air, la terre, le vent, la pluie, le froid, le soleil, etc.

Quelque soit le temps, les enfants sortent dehors, et l'objectif est que tous les enfants sortent dehors :

- ☞ Les « *moyens* » et les « *grands* » sortent deux fois par jours.
- ☞ Nous tendons vers l'objectif de faire sortir également les bébés.

Des sorties au parc voisin (en charrette !) sont également organisées lorsque le nombre d'enfants le permet.

Des sorties en forêt (Forêt de Neuland à Colmar) sont régulièrement organisées (8 sorties en forêt ont été possibles en 2011). Nous souhaiterions augmenter le nombre de sorties en forêt, mais ce souhait se heurte à la disponibilité d'accompagnants bénévoles.



Autres activités :

- ☞ Cuisine : aide à l'épluche des légumes, confection du pain et compote (ponctuellement).
- ☞ Musique : carillon guitare, flûte, carillon, petits concerts ...
- ☞ Chants, comptines, jeux de doigts, histoires, rondes tous les jours.
- ☞ Eurythmie : mouvement à partir des sonorités et des tonalités : 2 fois ¼ d'heure par semaine pour les « grands ».



Prévision en 2012

- ☞ Recrutement d'une mamie qui viendra tricoter à la crèche !

3-D. Les repas servis aux enfants

Les repas sont réalisés sur place. Les produits utilisés sont des produits frais, biologiques, de saison.

Les enfants, moyens et grands, et le personnel prennent leurs repas ensemble.

La convivialité de ce moment est mise en valeur. Le repas est systématiquement ouvert par un chant.

La bougie est allumée.

L'éducation au goût est fait partie intégrante du projet pédagogique.





Des repas équilibrés, variés, vitaminés

Exemple de menus chez les grands

<ul style="list-style-type: none"> *Salade de carottes et pommes en cubes et graines de courges *Gratin de choux fleurs *Risotto * Yaourt à la fraise 	<ul style="list-style-type: none"> *Soupe de fanes de radis et pois cassés et céleri *Toasts de pains aux raisins, seigle et au levain avec pesto de pissenlit et tomates /olives * Purée de pommes 	<ul style="list-style-type: none"> * Jus de légumes tomates-betteraves-céleri * Cubes de fromage (comté) * Galettes de flocons d'avoine * Fondant de poireaux * Yaourt à la mangue et vanille 	<ul style="list-style-type: none"> * salade de céleri rémoulade * Tarte à la courgette et tomates gratinée * Compote à l'abricot
---	--	--	---

Exemple de menus chez les petits

<ul style="list-style-type: none"> *Purée de carottes *Purée de fenouil *Bouillie de riz * fromage crémeux *yaourt nature 	<ul style="list-style-type: none"> * Purée de carottes * Purée de poireaux * Purée de flocons d'avoine * Fromage crémeux * Compote de pommes 	<ul style="list-style-type: none"> * Purée de carottes * Purée de betteraves * Flocons de Millet *Fromage crémeux *coulis de bananes
--	---	---



L'éducation au goût

La dimension d'éducation au goût des enfants fait partie intégrante de notre projet éducatif, et justifie pleinement le choix d'une cuisine faite sur place, dont les bonnes odeurs au moment de la préparation du repas aiguisent les sens (odorat et papilles).

L'éducation au goût consiste en premier lieu à nommer les différents aliments.

Il s'agit par ailleurs de veillez attentivement à ne pas mélanger les différents aliments, c'est-à-dire à les présenter seuls autant que possible. En crudité, l'objectif est de ne pas multiplier les saveurs au cours d'un même repas (2 légumes, pas plus).

L'apprentissage est également axé sur les différentes manières de les préparer : légume cru, cuit en sauce, en purée, en gratin, à la crème fraîche, et également découpé de différentes manières : râpés, en mire pois, en bâtonnets, en cubes. Etc.

Selon les jours les enfants vont apprécier ou déprécier le même aliment.

Jours après jours, leurs palais s'aiguisent ... et s'affinent. Ils deviendront de fins gourmets !!!

3-E. Les sources d'inspiration pédagogique

« Vous dites : c'est fatigant de fréquenter les enfants !

Vous avez raison.

Vous ajoutez : parce qu'il faut se mettre à leur niveau, se baisser, s'incliner, se courber, se faire petit ! Là, vous avez tort.

Ce n'est pas cela qui fatigue le plus.

C'est plutôt d'être obligé de s'élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments, de se hisser sur la pointe des pieds, pour ne pas les blesser. »

Januzs Korczak



Le projet pédagogique de la crèche ainsi que le projet associatif de l'association *Prim'enfance* sont inspirés par une vision alternative de l'enfant et de l'enfance. Nos références pédagogiques et sources d'inspirations sont principalement : la pédagogie Steiner-Waldorf, la méthode Pickler-Loczy, Janusz Korczak, Henning Köhler.

Les éléments centraux de notre projet pédagogique sont les suivants :

- ☞ Comprendre et respecter les émotions du petit enfant, accueillir ses joies comme ses peines, le reconnaître dans son qualité d'être à part entière, respecter sa dignité, nourrir finement ses sens, encourager ses initiatives tout en respectant ses rythmes favorise son élan vers l'autonomie.
- ☞ Cela demande à l'accompagnant l'exercice d'un regard attentif, d'un esprit ouvert, prêt au dialogue, accueillant l'instant (car l'enfant est dans l'instant !), bienveillant, sans jugement.
- ☞ L'enfant vit de et dans la relation : il est tout adonné au monde. Il se construit dans les relations attentionnées de ses proches qui lui apportent bien-être et sécurité. Le climat de confiance et de joie qui l'entoure est un fondement pour son développement. La qualité de l'environnement (luminosité de la structure, couleurs, matières nobles, jouets simples) est un facteur favorisant son éveil.
- ☞ Il est un être d'imitation. C'est par le jeu, dans l'imitation, qu'il intériorise et s'approprie ce qui vit autour de lui. C'est son travail le plus sérieux. A nous, l'équipe accompagnante, de favoriser ce temps et cet espace très important pour l'enfant.
- ☞ L'enfant se construit dans le rythme. Les rythmes sont des repères et contribuent à sa sécurité.

Au quotidien, nous nous efforçons d'apporter ce qui va permettre de nourrir l'âme enfantine du tout jeune être qui nous est confié (par des chants, des petites histoires, de la musique douce authentique : lyre, carillon, etc..) et de créer l'enveloppe dans laquelle il va pouvoir faire en douceur ses premiers pas dans la vie de groupe, en toute sécurité et en pleine confiance dans la vie.

3-F. Le point sur notre projet d'établissement

La crèche a fêté ses deux ans d'existence en avril 2011. Ces deux premières années de fonctionnement ont été occupées à stabiliser l'organisation et le mode de fonctionnement, à mieux organiser le fonctionnement interne, et à approfondir le projet pédagogique et



souder l'équipe autour d'une vision forte et partagée de ce que l'on souhaite faire au « *Jardin des Petits* », de la qualité et du type d'accueil que l'on souhaite proposer, et de la relation que l'on souhaite nourrir avec les parents.

La modification intervenue en septembre 2011 avec l'invertissement des modes d'accueil opéré (accueil inter-entreprise sur le multi-accueil et accueil direct familles sur la micro-crèche : voir plus haut page 5) a permis de stabiliser définitivement l'organisation et le mode de financement, et d'entrer progressivement dans un « *rythme de croisière* » propice à ouvrir et approfondir d'autres chantiers (et notamment l'approfondissement du projet pédagogique).

Les efforts engagés par l'équipe en 2011 ont également porté sur la rationalisation de l'organisation, que ce soit auprès des enfants ou sur le plan administratif. Par ailleurs, l'année 2011 a été consacrée à renforcer le positionnement institutionnel de la crèche et sa visibilité auprès des partenaires du monde économique. De ce point de vue, l'inauguration de la crèche en juin 2011 a permis de consolider les relations publiques de la crèche.

3-G. Chantiers de travail en 2012

Les principales perspectives relatives au projet d'établissement pour 2012 sont les suivantes :

- ☞ Réinternalisation et réorganisation du processus d'inscription et de gestion des plannings enfants.
- ☞ Finalisation de la réorganisation du Pôle administratif et de Direction.
- ☞ Retravail du protocole santé à la crèche.
- ☞ Réalisation d'un audit hygiène en cuisine et biberonnerie.
- ☞ Poursuite de l'approfondissement du projet pédagogique et de mise en pratique au quotidien des éléments de vision et d'inspiration pédagogique.
- ☞ Mise en place d'un support de communication interne avec les familles.
- ☞ Consolidation de la démarche de communication envers les entreprises et le monde économique.
- ☞ Finalisation du site internet.
- ☞ Consolidation et approfondissement du travail d'équipe (cohésion et unité), optimisation du mode de fonctionnement collégial.



Quatrième partie

LA RELATIONS AVEC LES FAMILLES

4-A. Construire et nourrir une relation de qualité

Nous n'entrevoyons pas notre crèche comme une simple garderie d'enfants. Le « *Jardin des petits* » a avant tout été conçu comme un lieu de vie, c'est-à-dire un temps et un espace mis à profit pour développer une qualité de relation humaine. Notre objectif pédagogique rejoint notre projet associatif : construire une relation de qualité dans laquelle un enfant peut grandir, dans laquelle ses parents peuvent grandir à ses côtés, et dans laquelle l'équipe peut grandir avec la famille.

Notre objectif est donc d'accueillir la famille tout autant que d'accueillir l'enfant. Nous souhaitons ouvrir un espace qui permet réellement l'interaction, le rapprochement, le regard et l'expérience partagée. C'est l'aspect le plus dynamique et plus motivant de notre projet associatif : construire et nourrir une relation humaine.

Dans la limite de nos moyens, et avec beaucoup d'humilité, nous aspirons néanmoins à « emmener » les familles avec nous dans notre projet. Pour autant, il s'agit là d'un projet d'adhésion volontaire ! Nous cherchons à ouvrir un espace : entre dans cet espace qui veut, chacun étant absolument libre de se situer par rapport à la perspective offerte. Qui veut faire un pas dans cette direction le peut.

La qualité de la relation avec les familles constitue pilier de notre projet pédagogique. Nous avons fait de ce thème un axe prioritaire de notre travail à la crèche pour 2011-2012.

Ce travail se traduit sur différents plans :

- ☞ **Accueillir la famille** : dès le premier contact avec la famille, nous cherchons à accueillir la famille. Nous avons consciemment travaillé sur notre mode d'entrée en relation, en adaptant nos documents d'information, nos formulaires d'inscription, notre protocole de travail, notre façon de nous adresser (par mail, au téléphone, etc.) aux personnes qui nous sollicitent, pour être le plus cordiales et accueillants possibles, à l'écoute. C'est en particulier la raison pour laquelle nous avons réinternalisé la fonction de gestion des inscriptions, précédemment gérée à distance par *Crèche Attitude* dans des conditions satisfaisantes, mais ne permettant pas (compte tenu de la distance) la relation la plus proche possible avec les familles qui viennent à nous.



- ☞ **Accompagner la famille** : tout au long du séjour de l'enfant à la crèche, nous essayons de construire une relation d'écoute et de proximité avec les familles. Nous essayons, en particulier, d'être à l'écoute des difficultés des familles, pour mieux les accompagner. D'une façon plus générale, nous souhaitons être aux cotés de la famille, pour mieux comprendre l'enfant, pour mieux le saisir et mieux l'accompagner, en approchant et en intégrant au mieux ce qui fait qu'il est un être unique.
- ☞ **Ouvrir la relation** : au-delà de l'accueil de l'enfant à la crèche, nous cherchons à développer des activités (dans le cadre associatif) autour de thèmes importants pour les parents (comme le soin de l'enfant, sa santé ; le jeu ; l'alimentation ; etc.) qui vont permettre aux parents d'entrevoir des perspectives différentes, et d'apporter des regards et des pistes de solutions concrètes aux problématiques du quotidien. Ces activités visent également à créer des liens entre les familles.

4-B. L'entretien d'accueil

Le processus d'inscription se termine par l'entretien d'accueil. C'est pour les familles la première rencontre réelle avec la crèche et avec l'équipe. La famille est alors individuellement reçue à la crèche pour finalisation du dossier d'inscription et du contrat d'accueil, mais également pour visiter la crèche, parler de son fonctionnement, répondre à toutes les questions qui se posent (sur le plan administratif et pratique, mais aussi pédagogique), et organiser l'accueil et l'adaptation de l'enfant. Cet entretien permet de faire connaissance, et d'établir les fondements de la relation qui va se construire avec la famille et avec l'enfant.

4-C. L'adaptation et le suivi de l'enfant

Au moment de la date définitive d'admission, une période d'adaptation est planifiée avec les parents afin de donner à l'enfant la possibilité de s'intégrer à la crèche selon son propre rythme.

Lors de l'entretien d'accueil, on fixe la date d'adaptation et sa durée en fonction du besoin de l'enfant, du souhait des parents et des disponibilités à la crèche.

Pendant le temps d'adaptation, un membre de l'équipe est disponible pour des échanges autour de l'enfant. L'objectif est de faire connaissance, et de mieux le comprendre : quelles sont ses habitudes, ses rythmes, sa sensibilité, son état de santé, son tempérament, ses spécificités sur le plan relationnel, alimentaire, etc. Appréhender l'enfant est essentiel pour lui offrir l'enveloppe adaptée pour



mieux le sécuriser et lui donner du confort à un moment charnière : celui où il va devoir s'éloigner de ses parents et du milieu de vie connue dans lequel il a évolué jusqu'à présent.

L'adaptation est un temps très important, critique, et nous essayons d'y consacrer toute l'attention requise pour construire une confiance, que ce soit pour l'enfant ou pour les parents (souvent anxieux et démunis face à la séparation de leur enfant). Après l'adaptation, les parents peuvent à tout moment prendre rendez vous pour un entretien avec tout membre de l'équipe.

Pour faciliter son intégration à la crèche, et pour nourrir une relation de proximité avec la famille, chaque enfant dispose d'un référent. Le référent va suivre et accompagner l'enfant pendant son temps de passage dans le groupe (petits, puis grands). Le référent est l'interlocuteur privilégié de la famille.

4-D. La santé à la crèche

Un médecin, le docteur Philippe Martel, intervient à la crèche dans le cadre d'un contrat de vacation. Il réalise les visites d'entrée en crèche des nouveaux enfants accueillis. Cette rencontre avec l'enfant et la famille a lieu dans les premières semaines d'accueil de l'enfant à la crèche. En cas d'allergie, maladie chronique ou autres, il met en œuvre la mise en place d'un PAI (projet d'accueil individualisé) en accord avec le médecin traitant de l'enfant.

Il a également un rôle de formation et d'information après de l'équipe.

Le médecin peut également intervenir lors des réunions des parents pour répondre aux questions concernant les aspects médicaux de l'accueil du jeune enfant en collectivité.

Le guide de santé, élaboré par Crèche Attitude, a permis la mise en place des protocoles médicaux à la crèche au cours de l'année 2010.

En 2012, nous avons le projet de retravailler le protocole santé à la crèche, en lien et communication avec les parents.



4-E. La relation pédagogique avec les parents

La pédagogie a pour seul but d'accompagner l'enfant au quotidien. L'enjeu là est d'arriver à construire une vision partagée entre la famille et l'équipe de l'enfant et de son besoin, et de travailler à une continuité entre sa vie et son développement à la maison et à la crèche. C'est la raison pour laquelle nous concevons la pédagogie comme une démarche à partager entre l'équipe et la famille, autant que faire se peut.

Concrètement, cela se traduit par :

- ☞ **Des soirées de parents** : soirée qui réunit l'ensemble des parents pour expliquer ce qu'on fait à la crèche, pour parler collectivement des enfants, pour transmettre des informations pratiques, pour répondre à des questions, pour se rencontrer et mieux s'approcher. Nous tendons à une soirée de parents par trimestre (3 dans l'année).
- ☞ **Des entretiens pédagogiques individuels avec les familles** : à l'initiative de l'équipe si une nécessité particulière le justifie, ou à l'initiative des parents.
- ☞ **Des soirées pédagogiques** : conférences ou rencontres régulières autour de thèmes particuliers liés à l'enfant et à l'enfance (cf. partie 9 : le projet associatif).
- ☞ **En projet en 2012-2013 : la création d'un petit journal de la crèche**, comportant des points d'information pratiques, mais également des points pédagogiques.



Cinquième partie

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

5-A. Caisse d'Allocation familiale du Haut-Rhin

Signature de conventions

La « convention d'objectifs et de financements » se rapportant au Multi-Accueil PSU a été signée pour régularisation en juillet 2011 pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Concernant la micro-crèche PAJE, une convention d'objectifs renouvelable a été signée en octobre 2009.

Subvention d'exploitation 2011

Le montant total de la prestation d'exploitation CAF reçue dans le cadre de la PSU (Prestation de Service Unique) pour le Multi-Accueil s'élève à 97.718 € contre 28.114 € en 2010. En 2010, le montant limité de PSU reçu s'explique par le fait que le multi-accueil a ouvert au 1^{er} septembre 2010. La PSU en 2010 ne s'est donc rapportée qu'à une période de 4 mois.

Reporting d'activité auprès de la CAF

Toute l'activité de gestion et de reporting du « Jardin des Petits » est assurée par notre organisme de gestion *Crèche Attitude*.

Inauguration officielle

Les représentants de la CAF du Haut-Rhin ont été étroitement associés à notre inauguration officielle qui s'est tenue début juin 2011. Représentaient la CAF Mr Antoine FABIAN, président, Mr Marc RECK, sous-directeur, Mme Régine UEBERSCHLAG, directrice adjointe de l'action sociale, Mme Patricia BEXON, technicienne conseil en charge de la gestion de notre établissement.

Relations partenariales

- En 2011, nous n'avons pas reçu de visite à caractère technique de la part de nos interlocuteurs de la CAF.



- Nous avons été en contact à différentes reprises pour des appuis techniques.
- A compter de Juillet, Mr Ralph HUNSINGER a remplacé Mme Patricia BEXON en tant que conseiller technique en charge de la gestion de notre établissement.
- Le président de l'association Primenfance, ainsi que Caroline BAUMANN, en charge du pôle administratif à la crèche, ont participé à une réunion organisée par la CAF du Haut-Rhin le 6 septembre 2011 de présentation des nouvelles dispositions PSU applicables.
- Fin 2011, une demande de subvention d'investissement pour l'acquisition de travaux et l'achat de matériel a été adressée à la CAF. Cette demande n'a pas été retenue en raison du fait que l'association a déjà bénéficié d'une subvention d'investissement au cours des 5 dernières années.

Perspectives

La CAF a instauré de nouvelles règles de gestion et de financement concernant la mise en œuvre de la Prestation de Service Unique (PSU), subvention d'exploitation liée à la prestation. Ces nouvelles règles s'imposent lors du renouvellement des conventions liant la CAF et les crèches. Les nouvelles directives s'appliqueront pour « *le Jardin des Petits* » à compter du 1^{er} janvier 2013. La mise en œuvre de la nouvelle PSU nécessitera la modification du règlement de fonctionnement de la crèche.

Les principales modifications apportées par la nouvelle directive PSU sont les suivantes :

- Un contrat d'accueil établi au plus près du besoin de la famille (nombre d'heure établi sur l'année et contractualisé en défalquant les périodes de vacances).
- La disparition des facturations par forfait d'heures bloquées.
- Des frais de repas et d'hygiène intégrés dans le tarif non facturés aux familles (couches obligatoirement fournies, par exemple).
- Un reporting sur le réel de présence et un suivi des indicateurs d'occupation.

Ces nouvelles dispositions se traduiront par une baisse de la PSU et une augmentation des coûts supportés par la crèche. Les conséquences financières de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions n'ont pas encore été évaluées.



5-B. Mutualité sociale agricole (MSA)

Signature de conventions

Aucune convention formalisée n'a été signée à ce jour avec la MSA d'Alsace. Pour autant, les familles relevant de la MSA sont accueillies dans les mêmes conditions que celles relevant de la CAF, que ce soit en mode PSU (multi-accueil) ou en mode PAJE (micro-crèche).

Subvention d'exploitation 2011

Le montant total de la prestation d'exploitation MSA reçue dans le cadre de la PSU (Prestation de Service Unique) pour le Multi-Accueil s'élève en 2011 à 7.405 €.

Reporting d'activité auprès de la MSA

Toute l'activité de gestion et de reporting du « *Jardin des Petits* » est assurée par notre organisme de gestion *Crèche Attitude*.

Relations partenariales

- En 2011, nous n'avons pas reçu de visite à caractère technique de la part de nos interlocuteurs de la MSA.
- Mme Geneviève LESPRI, responsable Offre de Service de la MSA, en représentation Mme Christelle JAMOT, directrice du site MSA de Colmar, était présente lors de l'inauguration officielle de la crèche qui s'est tenue en juin 2011.



5-C. Conseil général du Haut-Rhin / Service de Protection Maternelle et Infantile

Agrément

Les agréments en cours datent du 23 novembre 2010 :

- Arrêté n° 2010-00422 : autorisation de fonctionnement de la Micro-crèche 10 places
- Arrêté n° 2010-00423 : autorisation de fonctionnement du Multi-accueil 14 places.

Visites de contrôle du médecin-coordonateur

Le docteur V. Prache, médecin coordonnateur de la PMI (autorité de tutelle), a effectué sa dernière visite de contrôle le 9 novembre 2011 (visite précédente le 30/06/2010). Les conclusions du rapport de visite sont les suivantes :

« Au total, le service offert aux enfants et à leur famille semble attentionné et en rapport avec leurs besoins. Il y aurait très probablement de petites marges de progressions possibles sur le plan du domaine sanitaire.

Sur le plan pédagogique, cette équipe semble en réflexion constante et accessible à d'autres points de vue et observations. »

Cf. l'intégralité du rapport en annexe.

5-D. Ville de Colmar

Des contacts réguliers d'échange d'information sont entretenus avec Mme PERISIC, responsable du service « Petite enfance » de la ville

En 2010, suite à la réorganisation de la crèche (passage du mode PAJE au mode PSU consécutif à l'ouverture du multi-accueil et la fermeture de la micro-crèche), le service « Petite enfance » de la ville de Colmar a offert la possibilité 4 familles du « Jardin des Petits » dont l'accueil de l'enfant ne pouvait plus être assurée.

Le service Petite enfance de la ville est régulièrement invité à participer aux activités associatives (conférences) organisées au « Jardin des Petits » par l'association Prim'enfance.

5-E. Services vétérinaires

Visite de contrôle

Pas de contrôle des services vétérinaires en 2011.

Perspectives 2012

Un audit « hygiène en cuisine et bibronnerie » est programmé pour 2012.



Sixième partie

MANAGEMENT, COMMUNICATION , COMMERCIALISATION

6-A. Le positionnement général de la crèche

Le « *Jardin des Petits* » se présente comme « *l'Eco-crèche inter-entreprise* » de Colmar. Elle propose une offre de services s'adressant :

- ☞ aux entreprises de la région de Colmar désireuses d'offrir à leurs salariés un service de qualité pour l'accueil de leurs enfants en bas âge d'une part,
- ☞ aux parents en recherche d'une mode d'accueil de qualité, respectueux de l'homme et de l'environnement, proposant une démarche pédagogique riche et nourrie tournée sur le respect, l'autonomie et le bien-être du jeune enfant.

Crèche inter-entreprise : un concept innovant

Nous présentons le mode inter-entreprise comme un concept innovant, axé sur une approche cohérente, économique et humaine de la garde de jeunes enfants. Notre offre de service est proposée comme une réponse à un enjeu économique et de société important formulé, à savoir aider un parent de tout jeune enfant ET un dirigeant d'entreprise à réponse ensemble à la question essentielle suivante : comment prendre soin d'un enfant pour que sa mère ou son père soit au travail en toute sérénité ?

Nous positionnons une offre de services apportant une solution concrète, à l'entreprise comme au salarié-parent de jeune enfant :

Pour l'entreprise :

- ⇒ Faciliter les recrutements, fidéliser le personnel, préserver sa motivation, renforcer son implication.
- ⇒ Réduire efficacement les retards et les absences, réduire le turn-over.
- ⇒ Faciliter les retours de congés maternités et parentaux.
- ⇒ Répondre à une demande forte des collaborateurs.
- ⇒ Soutenir la parité homme-femmes.



- ⇒ Renforcer sa vocation d'entreprise innovante parce que consciente de sa responsabilité sociale et sociétale.
- ⇒ Renforcer son image de marque en participant à une démarche éco-citoyenne.

Pour le salarié-parent :

- ⇒ Offrir une solution répondant à une préoccupation essentielle d'un parent dans ses efforts pour concilier au mieux activité professionnelle et vie familiale.
- ⇒ Faciliter la reprise du travail dans de bonnes conditions après un congé maternité ou parental.
- ⇒ Parce que serein au travail, offrir la possibilité de donner le meilleur de lui-même.
- ⇒ Accéder à un mode de garde économique et fiable, de qualité, adapté aux besoins et exigences professionnelles et familiales.

Une formule souple, une participation maîtrisée pour l'entreprise

Dans notre argumentation commerciale, nous amenons les éléments suivants :

- ⇒ La réservation de berceau est adaptée aux besoins réels et à l'horaire de l'entreprise.
- ⇒ L'entreprise choisit librement la durée de son engagement.
- ⇒ L'entreprise maîtrise son budget et sa participation grâce à un partenariat sécurisé : nous formalisons nos engagements dans la « *convention de réservation de berceaux* ».
- ⇒ L'entreprise dispose d'un interlocuteur unique, à l'écoute de ses besoins et de ses attentes.
- ⇒ L'entreprise bénéficie de notre soutien administratif : nous soulageons la gestion de la convention en prenant en charge l'ensemble des formalités de gestion et le montage des dossiers de subvention.
- ⇒ L'entreprise bénéficie de notre expertise : nous nous engageons à répondre clairement et simplement à toutes les questions administratives, comptables, fiscales qui se posent.
- ⇒ Nous nous engageons à être à la plus grande écoute des salariés, et de répondre au mieux à leurs besoins et à leurs attentes.



6-B. Le management général de la crèche

Le management général de la crèche est co-piloté par le Conseil d'administration (CA) de l'association et *Crèche Attitude*, partenaire de conseil et de gestion.

Le rôle de *Crèche Attitude*

En tant qu'organisme de gestion, *Crèche Attitude* assure de nombreuses fonctions-supports : facturation, recouvrement, paie et gestion des contrats de travail, gestion du plan de formation, gestion comptable et financière, reporting aux partenaires, production des supports (règlement de fonctionnement) et protocoles, support informatique, appuis techniques, appuis en trésorerie, appuis pédagogiques.

A l'égard du conseil d'administration de l'Association, *Crèche Attitude* joue un rôle de reporting d'activité et de gestion budgétaire, de conseil stratégique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. *Crèche Attitude* produit régulièrement des recommandations, qu'il appartient au CA de l'association (organe décisionnel) de suivre ... ou de ne pas suivre. Généralement, les recommandations sont suivies (à plus de 90 %).

Crèche Attitude agit en tant que prestataire externe, dans le cadre d'un contrat annuel de gestion reconductible.

La rémunération de *Crèche Attitude* se décompose en une part fixe établie à 1.000 € HT par mois, et d'une part variable portée à 50 % du résultat opérationnel brut.

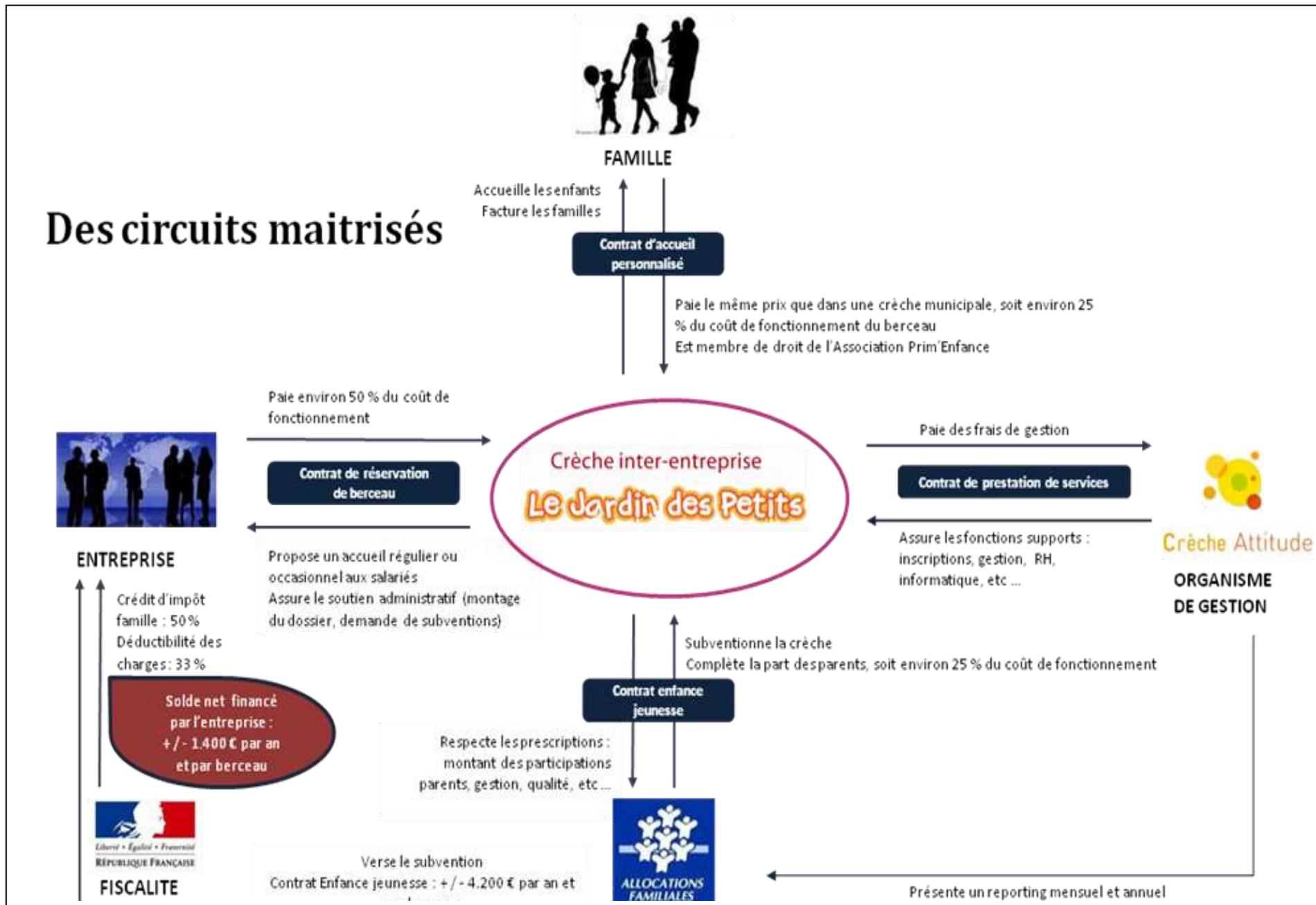
En 2011, la prestation de *Crèche Attitude* a donné lieu à une rémunération de 35.203 € HT, soit 42.103 € TTC (soit 11,6 % du budget de fonctionnement).

Le management opérationnel de la crèche

L'ensemble des décisions se rapportant au fonctionnement et au management de la crèche sont prises de façon collégiales par l'équipe, au sein du conseil d'administration élargi. Au quotidien, la directrice assure le management opérationnel de la crèche, en lien étroit avec le président de l'association.

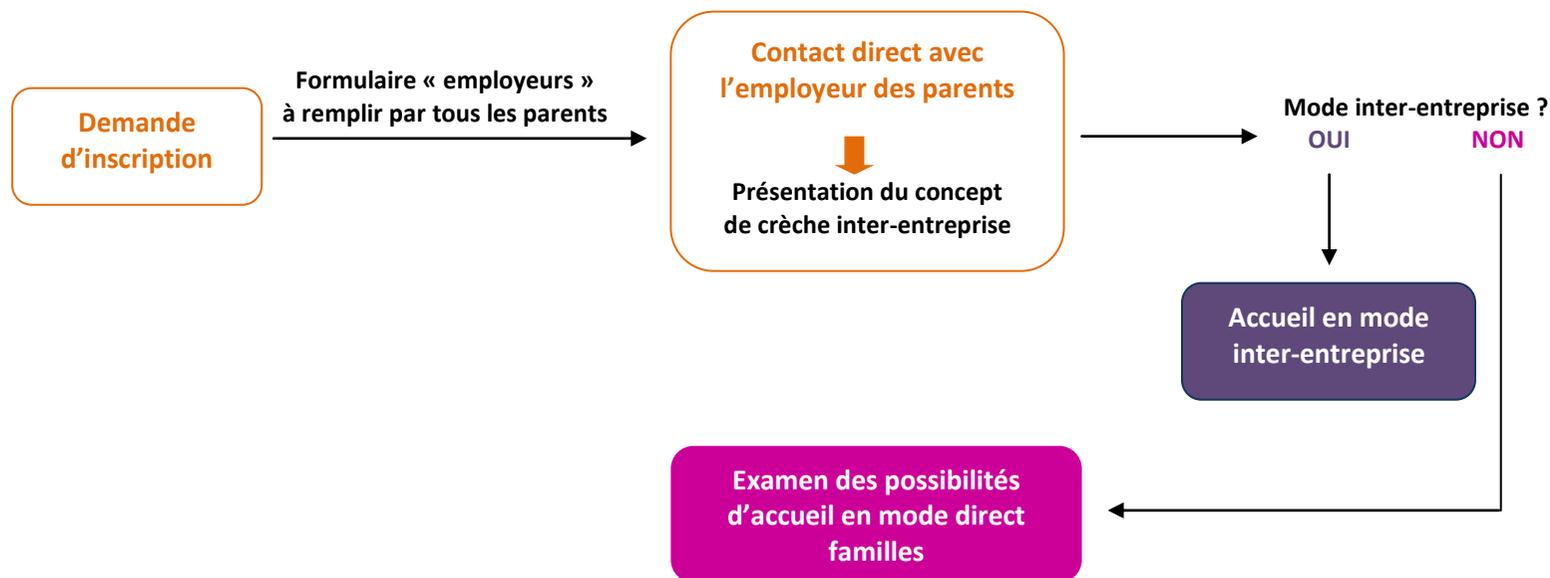


Des circuits maîtrisés



6-C. La commercialisation des berceaux

La commercialisation des berceaux s'appuie sur une démarche ciblée auprès des entreprises employeurs de salariés-parents exprimant une demande d'accueil. Le démarchage commercial est directement imbriqué dans le processus d'inscription.



Pour toute demande d'inscription, une étude est individuellement réalisée pour vérifier si la famille peut-être accueillie sur le mode inter-entreprise : étude de situation auprès de la famille, prise de renseignement sur l'entreprise, renseignement sur le fonctionnement et le financement en mode inter-entreprise, conseil pour aider le salarié à engager des démarches en interne auprès de son entreprise, démarchage de l'entreprise, négociation, montage et signature de la convention de réservation de berceaux le cas échéant. Tout ce processus se fait en lien direct avec la famille, avec feed-back/retour d'information à chaque étape.

Lorsque le mode d'accueil inter-entreprise n'est pas envisageable, ou refusé par l'employeur, la situation de la famille est étudiée pour envisager un accueil en mode direct famille (accueil à temps réduit uniquement : maximum 30 à 35 heures par semaine). Si c'est le cas, l'inscription sur la liste d'attentes est confirmée.

6-D. Les entreprises partenaires de la crèche

A ce jour, les entreprises partenaires de la crèche sont :

	Di Nisi architecture		Setui
	Grindei (cabinet dentaire)		Sovia
	Polymix		Volume Concept
	Préfecture Alsace		Wagner et associés
	Rittmo agroenvironnement		



6-E. La communication et les relations publiques

S'agissant d'une crèche inter-entreprise proposant une offre de services commercialisée aux entreprises, et contrairement à une crèche classique, l'aspect communication est essentiel.

Différents vecteurs de communication ont été mis en place :

- ☞ Réalisation d'un support de présentation de la crèche, de son fonctionnement et financement en mode inter-entreprise (fichier joint à tous les mails).
- ☞ Site internet lancé en 2011. A ce jour, il est en place, mais est toujours en construction. A terme, ce site a une triple vocation :
 - fournir l'information de base concernant la crèche et son mode de fonctionnement.
 - permettre le téléchargement de tous les documents permettant la préinscription, l'inscription.
 - offrir des contenus pédagogiques (en lien avec l'activité de l'association) : présentation de livres intéressant, articles, compte-rendu de conférences, suggestion de films, liens, etc ...
- ☞ Réalisation de films présentant la crèche : plusieurs films présentant la crèche ont été réalisés. Ils sont disponibles sur *You Tube* et sur le site internet de la crèche.
- ☞ Utilisation d'un film de 1min40 réalisé par France 3 Alsace en 2011 (lien toujours actif et régulièrement transmis aux familles et partenaires en recherche d'information sur la crèche).
- ☞ Mobilisation de réseaux partenaires : article dans le journal de la CCI Colmar-centre Alsace, information auprès du MEDEF, du CJD, de la Jeune Chambre Economique.
- ☞ Couverture-presse locale des activités associatives.
- ☞ Présence en 2011 d'un stand sur la foire éco-biologique d'Alsace (ascension).



Septième partie

LES ASPECTS TECHNIQUES & LOGISTIQUES

7-A. La sécurité à la crèche

L'entrée dans la crèche

En 2011, l'entrée dans les locaux se faisait par interphone et contrôle visuel par caméra.

En 2012, un digicode a été installé, permettant l'entrée directe pour les familles (l'interphone reste en fonctionnement pour les visiteurs). Les avantages sont les suivants :

- ☞ Facilitez l'accès des parents en leur évitant d'attendre devant la porte le temps que quelqu'un de la crèche se libère pour pouvoir répondre à l'interphone et déclencher l'ouverture de la gâche automatique.
- ☞ Limiter au maximum les sonneries électroniques intempestives, nombreuses aux heures de pointe, et très dérangeantes pour l'ambiance à la crèche, que ce soit pour les enfants comme pour l'équipe.
- ☞ Eviter à l'équipe d'être interrompue dans son mouvement et déconcentrée dans sa dynamique avec les enfants par le fait de devoir se rapprocher de l'interphone et répondre.

La sécurité générale à la crèche

- ☞ Incendie : toute l'équipe a participé en 2011 à une formation « incendie ». Deux membres de l'équipe ont participé à une formation « usage des extincteurs ».
- ☞ Sécurité au quotidien : un membre de l'équipe (Nicolas) est en charge de la sécurité à la crèche. Il a une fonction d'alerte relativement aux situations potentiellement dangereuses à la crèche.
- ☞ Sécurité des lieux en temps de fermeture : un contrat de surveillance des locaux est en place avec l'Alsacienne de protection (coût mensuel : 33 €)



Perspectives pour 2012

En cours

- ☞ Sécurisation de la porte battante (hall-entrée dans la grande salle) pour supprimer tout risque dû à un retour de porte trop puissant.
- ☞ Sécurisation de la porte d'accès au Jardin (renforcement du système anti pince-doigts)

A l'étude

- ☞ Formation : étude sur la possibilité de faire suivre à un ou plusieurs membres de l'équipe une formation de gestion des situations « de stress, d'urgence ou d'agression »
- ☞ Etude sur la faisabilité et l'opportunité d'installer un système d'alerte.

7-B. Les assurances

Une police d'assurance est souscrite auprès de l'assureur MAIF (Mulhouse). Le montant annuel de l'assurance s'élève à 998 € en 2011.



7-C. Les contrats téléphoniques

Un contrat d'abonnement téléphonique est passé avec l'opérateur orange : téléphone fixe et accès internet haut-débit. Le coût mensuel de l'abonnement s'élève à 83 € TTC.



7-D. Les contrats de maintenance

Aucun contrat régulier de maintenance n'est en cours pour l'entretien des matériels. Des professionnels interviennent occasionnellement si nécessaire.



7-E. Situation des biens et matériels nécessaires au fonctionnement de la crèche

☞ Etat global des installations et des matériels

- Installations globalement dans un bon état (installations récentes : ouverture en 2009).

☞ Liste de l'ensemble des aménagements ou travaux faits pendant l'année 2010-2011

- Réparation du sol devant la salle de soins par l'entreprise de M. Schneck, Colmar, après une fuite dans le plancher chauffant.
- Installation d'une vitre entre la salle des petits vers la salle de soins à la demande de la PMI, par l'entreprise Defrasnes.
- Installation temporaire d'une barrière dans la grande salle par l'entreprise Daillot.

☞ Liste des achats de matériel et équipement acquis en 2010-2011

- Achat de 3 berceaux bébé.
- Installation d'un meuble-frigo dans la salle des petits.
- Acquisition d'un petit hamac bébé, 1 composteur jardin, des outils jardin, séparations pour salles de jeux.
- Acquisitions de matériels et ustensiles de cuisine.
- Prêt de 3 lits de l'entreprise Daillot.



7-F. Investissements prévus en 2012

<u>Entrée</u>	Deux portes manteaux enfant (Daillot) 10 casiers en double plus crochets	2.000 €
<u>Salle grands</u>	Barrière endroit calme (Daillot)	400 €
	Table à plier le linge pliable (Defrasnes)	400 €
	Divers : jouets	500 €
<u>Salle bébés</u>	Meuble de changes et rangement salle de soins	1.000 €
	Vrai double landau/poussette	800 €
	Divers : jouets, étagères	500 €
<u>Cuisine</u>	Chariot	100 €
	Petit matériel	100 €
	Système de purification de l'eau	200 €
	Robot	200 €
<u>Jardin</u>	Protection bac à sable	200 €
	Abri jardin	1500 €
	Parasol, protection soleil	2000 €
	Petit matériel jardinage	100 €
	Deuxième portail	500 €
	Parking vélo	100 €
<u>Fonctionnement général</u>	Appareil photo	200 €
	Serveur téléphonique	500 €
	Ordinateur	650 €
	Signalisation	300 €
TOTAL		12.250 €



Huitième partie

BUDGET & FINANCEMENTS

8-A. Présentation générale de la situation budgétaire

La situation budgétaire de la crèche pour 2011 est satisfaisante. L'exercice 2011 dégage un excédent de 26 093 € contre 18.264 € en 2010).

Ce résultat s'explique par les bons résultats en termes de taux d'occupation de la crèche, une augmentation des cotisations des partenaires entreprises, une modération salariale et une maîtrise générale des coûts.

Ce résultat est affecté de la façon suivante (CA du 8 mars 2012):

- Remboursement anticipé d'emprunt : 10.000 €
- Prime proratisée aux salariés : 200 € par salarié (cout total estimé : 2.500 €)
- Prise en charge des frais personnels Dornach 2012 : 1.500 €
- Investissements : 8.000 €
- Réserves : 4.000 €



8-B. Bilan 2011

Actif

- Le total du bilan s'élève au 31 décembre 2011 à **477.884 €** (contre 482.342 € au 31 décembre 2010).
- L'actif du bilan est principalement constitué par les immobilisations dont le total net, amortissements déduits, se montent à **373.971 €**.
- Les créances comptabilisées au 31 décembre 2011 s'élèvent à **148.248 €** (79.169 € à fin 2010) dont 67 876 € de créances clients et 80 372 € de participations à recevoir de la CAF 68.
- Les disponibilités s'élèvent à **38.149 €** (contre 81.795 € au 31 décembre 2010).

Passif

- Au passif du bilan, les fonds associatifs et réserves, qui regroupent nos réserves et les subventions nettes sur investissements, totalisent **191.429 €** (contre 180.166 € à fin décembre 2010).
- Des emprunts ont été contractés pour un montant net au 31 décembre 2011 de **182.451 €** (contre 208.318 à fin décembre 2010 €).



8-C. Compte de résultat 2011

- Les produits de l'exercice 2011 totalisent 387.695 € (contre 344.010 € à fin 2010)
- Les charges s'élèvent à **361.602 €** (325.747 € en 2010)
- Le compte se solde au 31 décembre 2011 par un **bénéfice** du total des produits sur celui des charges pour un montant de **26.093 €** (contre 18.264 € en 2010)

Recettes

Recettes	2011	2010
Participation Familles	153 945 €	211 043 €
Participation CAF	99 176 €	28 114 €
Participation Partenaires	87 278 €	40 833 €
Adhésions Association / Autres produits	1 838 €	810 €
Subvention d'exploitation	3 227 €	0 €
Subvention de fonctionnement C.G.	0 €	0 €
Subvention Ville	0 €	0 €
Subvention d'équilibre	0 €	0 €
Subvention contrats aidés	27 261 €	48 319 €
Autres produits de gestion, financiers et exceptionnels	139 €	62 €
Quote-Part Subventions d'inv. virées au CR	14 830 €	14 830 €
Compensation de charges supplétives	0 €	0 €
Total Recettes :	387 695 €	344 011 €

Charges

Charges	2011	2010
Prestations de service	0 €	0 €
Achats de matériels, équipements	5 094 €	4 710 €
Electricité, eau, gaz	2 733 €	2 743 €
Fournitures et produits d'entretien	678 €	1 059 €
Fournitures administratives	556 €	658 €
Alimentation Enfants	11 200 €	10 081 €
Linge Enfants	0 €	0 €
Produits pharmaceutiques	163 €	287 €



Fournitures d'Hygiène Enfants	340 €	646 €
Fournitures pédagogiques consommables	458 €	441 €
Sous-total Achats directs :	20 212 €	21 634 €
Locations immobilières	27 364 €	26 350 €
Locations mobilières	174 €	65 €
Charges locatives	4 765 €	2 520 €
Entretien et réparations sur biens immobiliers	2 742 €	2 638 €
Entretien et réparations sur biens mobiliers	481 €	0 €
Sous-total Loyers et entretien & charges :	35 526 €	31 573 €
Primes d'assurance	998 €	990 €
Frais de colloques, séminaires, documentation	0 €	0 €
Sous-total Autres services extérieurs :	998 €	990 €
Intérimaires et prêt de personnel	0 €	0 €
Pédiatre et Psychologue	0 €	0 €
Animations Externes	0 €	0 €
Autres honoraires	16 672 €	8 840 €
Frais de gestion	42 103 €	39 822 €
Commissariat aux Comptes	0 €	0 €
Sous-total Intervenants externes :	58 775 €	48 662 €
Publicité, publications, relations	3 239 €	4 545 €
Déplacements & missions	1 493 €	1 964 €
Télécommunications	2 017 €	1 885 €
Services bancaires et assimilés	2 826 €	1 734 €
Sous-total Autres charges externes :	9 575 €	10 128 €



Taxe sur les salaires	1 858 €	0 €
Autres taxes sur rémunérations	1 812 €	1 222 €
Formation continue	0 €	0 €
Autres Impôts et Taxes	0 €	0 €
Sous-total Impôts et Taxes :	3 670 €	1 222 €
Salaires, Congés & Primes	150 510 €	137 707 €
Remboursement de Transport	0 €	0 €
Tickets restaurants, Repas	0 €	0 €
Autres Chèques Cadeaux	0 €	0 €
Charges Patronales	37 926 €	33 355 €
Médecine du travail, pharmacie	1 918 €	249 €
Sous-total Frais de personnel :	190 354 €	171 311 €
Autres charges financières	0 €	0 €
Charges diverses de gestion courante	104 €	516 €
Charges d'intérêts	8 898 €	9 700 €
Charges exceptionnelles	1 911 €	0 €
Valeur Nette Comptable des éléments d'actifs cédés	0 €	0 €
Dotation aux amortissements des immobilisations	31 579 €	30 011 €
Dotation aux provisions	0 €	0 €
Impôt sur les Bénéfices et IFA	0 €	0 €
Sous-total Charges de gestion, financières, dotations, IS :	42 492 €	40 227 €
Total Charges :	361 602 €	325 747 €
Résultat :	26 093 €	18 264 €



8-D. Amortissements / Remboursements des emprunts

Trois emprunts sont en cours :

☞ **Un emprunt immobilier souscrit auprès de la société financière de la NEF.**

Montant de l'emprunt : 170.000 € Taux : 5,20 %. Durée de remboursement : 157 mensualités (de septembre 2009 à septembre 2012, soit 13 ans). Somme totale à rembourser : 234.690 €.

Capital restant dû au 31 décembre 2011 : 147.481 € (28 mensualités échues)

☞ **Un emprunt mobilier souscrit auprès de la société financière de la NEF.**

Montant de l'emprunt : 30.000 € Taux : 5,20 %. Durée de remboursement : 60 mensualités (de mai 2009 à avril 2014, soit 5 ans). Somme totale à rembourser : 34.133 €.

Capital restant dû au 31 décembre 2011 : 14.970 € (32 mensualités échues)

☞ **Un apport financier associatif avec droit de reprise financé par Alsace Active**

Montant total : 30.000 € ; contracté en 2009 ; Sans intérêt. Remboursement en année n+ 3 (janvier 2012), n+4 (janvier 2013) et n+5 (janvier 2014).

Montant restant dû au 31/12/2011 : 30.000 €



8-E. Conventions réglementées

Une convention réglementée est signée Jean-Michel Herbillon, dirigeant du bureau d'études « Plateforme Territoire », et par ailleurs Président de l'association Prim'enfance depuis 2008.

La convention prévoit la réalisation de la mission suivante :

- Déploiement de la stratégie de commercialisation
- Elaboration et mise en œuvre du dispositif de communication

Montant de la convention :

- en 2010 : 8.000 € HT / an
- en 2011 : 12.000 € HT / an
- en 2012 : 16.000 € HT / an

La convention réglementée en cours a été validée par le Conseil d'Administration du 8 mars 2012 (convention 2012 + convention annexe régularisant les années 2010 et 2011).

Motivations expliquant la convention réglementée :

L'Association exploite une structure d'accueil d'enfants de 0 à 4 ans de 24 places située à Colmar. Cette structure a ouvert en avril 2009 sous la forme d'une éco-crèche inter-entreprise. L'offre de services qu'elle propose s'adresse à des entreprises de la région désireuses d'offrir à leurs salariés un accueil de qualité de leur tout jeune enfant.

En contrepartie, les entreprises utilisatrices co-financent le service. Les contributions des entreprises partenaires sont donc essentielles pour la viabilité économique de la crèche.

Contrairement à une crèche « classique », une crèche inter-entreprise nécessite la mise en place d'une démarche structurée et efficace de communication autour du concept, et de commercialisation des berceaux.

Pour des raisons liées à l'historique du montage de ce projet, et pour des raisons d'efficacité et d'optimisation, l'Association a décidé de passer convention avec son Président pour élaborer et mettre en œuvre les outils de communication et de commercialisation.

S'agissant d'une convention entre l'Association et l'un de ses administrateurs, cette convention est réglementée par une obligation de publicité et de transparence, conformément aux articles L-235-38 et suivants du Code de commerce.

La convention signée en date du 9 mars 2012 (couvrant 2012, et régularisant 2010 et 2011) a pour objet de définir les conditions de réalisations, de financement et de suivi de la prestation de mise en œuvre de la démarche de communication et de commercialisation de la crèche.



8-F. Perspectives pour 2012

Le budget prévisionnel pour 2012, actualisé au 30 avril 2012 s'établit de la façon suivante :

Recettes	2010	2011	Budget 2012 actualisé
Participation Familles	211 043 €	153 945 €	214 050 €
Participation CAF	28 114 €	99 176 €	67 541 €
Participation Partenaires	40 833 €	87 278 €	137 394 €
Adhésions Association / Autres produits	810 €	1 838 €	471 €
Subvention d'exploitation	0 €	3 227 €	
Subvention de fonctionnement C.G.	0 €	0 €	
Subvention Ville	0 €	0 €	
Subvention d'équilibre	0 €	0 €	
Subvention contrats aidés	48 319 €	27 261 €	3 836 €
Autres produits de gestion, financiers et exceptionnels	62 €	139 €	
Quote-part Subventions d'inv. virées au CR	14 830 €	14 830 €	14 800 €
Compensation de charges supplétives	0 €	0 €	
Total Recettes :	344 011 €	387 695 €	438 092 €



Charges	2010	2011	Budget actualisé
Prestations de service	0 €	0 €	
Achats de matériels, équipements	5 094 €	4 710 €	4 200 €
Electricité, eau, gaz	2 733 €	2 743 €	3 000 €
Fournitures et produits d'entretien	678 €	1 059 €	1 000 €
Fournitures administratives	556 €	658 €	800 €
Alimentation Enfants	11 200 €	10 081 €	15 000 €
Linge Enfants	0 €	0 €	200 €
Produits pharmaceutiques	287 €	163 €	300 €
Fournitures d'Hygiène Enfants	646 €	340 €	800 €
Fournitures pédagogiques consommables	441 €	458 €	800 €
Sous-total Achats directs :	21 634 €	20 212 €	26 100 €
Locations immobilières	26 350 €	27 364 €	27 672 €
Locations mobilières	65 €	174 €	200 €
Charges locatives	2 520 €	4 765 €	3 000 €
Entretien et réparations sur biens immobiliers	2 638 €	2 742 €	2 400 €
Entretien et réparations sur biens mobiliers	0 €	481 €	500 €
Sous-total Loyers et entretien & charges :	31 573 €	35 526 €	33 772 €
Primes d'assurance	990 €	998 €	1 050 €
Frais de colloques, séminaires, documentation	0 €	0 €	
Sous-total Autres services extérieurs :	990 €	998 €	1 050 €
Intérimaires et prêt de personnel	0 €	0 €	
Pédiatre et Psychologue	0 €	0 €	600 €
Animations Externes	0 €	0 €	500 €
Autres honoraires	8 840 €	16 672 €	16 744 €
Frais de gestion	39 822 €	42 103 €	45 599 €
Commissariat aux Comptes	0 €	0 €	0 €
Sous-total Intervenants externes :	48 662 €	58 775 €	63 443 €



Publicité, publications, relations	4 545 €	3 239 €	311 €
Déplacements & missions	1 964 €	1 493 €	800 €
Télécommunications	1 885 €	2 017 €	1 800 €
Services bancaires et assimilés	1 734 €	2 826 €	1 800 €
Sous-total Autres charges externes :	10 128 €	9 575 €	4 711 €
Taxe sur les salaires	0 €	1 858 €	5 113 €
Autres taxes sur rémunérations	1 222 €	1 812 €	1 949 €
Formation continue	0 €	0 €	2 672 €
Autres Impôts et Taxes	0 €	0 €	
Sous-total Impôts et Taxes :	1 222 €	3 670 €	9 734 €
Salaires, Congés & Primes	137 707 €	150 510 €	171 780 €
Remboursement de Transport	0 €	0 €	0 €
Tickets restaurants, Repas	0 €	0 €	0 €
Autres Chèques Cadeaux	0 €	0 €	1 586 €
Charges Patronales	33 355 €	37 926 €	48 971 €
Médecine du travail, pharmacie	249 €	1 918 €	2 000 €
Sous-total Frais de personnel :	171 311 €	190 354 €	224 337 €
Autres charges financières	0 €	0 €	
Charges diverses de gestion courante	516 €	104 €	
Charges d'intérêts	9 700 €	8 898 €	8 700 €
Charges exceptionnelles	0 €	1 911 €	
Dotation aux amortissements des immobilisations	30 011 €	31 579 €	35 000 €
Dotation aux provisions	0 €	0 €	
Sous-total Charges de gestion, financières, dotations, IS :	40 227 €	42 492 €	43 700 €
Total Charges :	325 747 €	361 602 €	406 846 €
Résultat :	18 264 €	26 093 €	31 246 €



Neuvième partie

LE PROJET ASSOCIATIF

9-A. La genèse de l'association Prim'enfance

Le Jardin des petits est une crèche privée associative portée par l'association Prim'enfance.

Créée en 2007 à l'initiative de Maaïke et de Rosina, l'Association Prim'enfance est née du regroupement de professionnelles de la petite enfance et de parents liés à la pédagogie Steiner (mais intéressés par d'autres pédagogies, méthodes ou inspirations : Pickler, Korzack, etc...), partageant une vision alternative de l'enfant et de l'enfance, souhaitant créer un lieu de vie pour accueillir des enfants dans un espace sain et chaleureux, selon un esprit familial, dans le respect de l'enfant, de son intégrité, de ses besoins, de ses rythmes.

Le projet initial de l'association a abouti par la création du « Jardin des Petits », qui a ouvert ses portes en avril 2009.

La crèche a été inaugurée en juin 2011.

9-B. Au-delà de la crèche, le projet associatif de l'Association Prim'enfance

En plus de son activité de gestion de la crèche, l'association a vocation à développer tous types d'activités en lien direct ou indirect avec la prim'enfance, et ayant pour objet de promouvoir une vision alternative de l'enfant et de l'enfance : conférences, soirées, rencontres, actions de sensibilisation et d'information, etc. Ces activités ne sont pas réservées aux familles de la crèche. Elles se veulent ouvertes à tous, et c'est la raison pour laquelle nous les relayons très largement par des affiches et une communication-presse.

En 2011, plusieurs activités associatives ont été organisées :

- Lors de l'inauguration de la crèche en juin 2011, **conférence de Michaela GLÖCKLER**, médecin et pédagogue de renommée internationale, responsable de la section médicale de la société anthroposophique universelle (Dornach, Suisse) : « *Eduquer*



avec son temps, grandir avec son temps, quels choix concrets au quotidien ? ». Cette conférence qui a réuni 130 personnes a inauguré un cycle de conférence intitulé « *Regards sur l'Enfance* ».

- En novembre 2011, **conférence de Philippe PERENNES**, professeur de classe à l'école Mathias Grünewald de Colmar (Pédagogie Steiner), pédagogue et formateur, auteur de plusieurs ouvrages (dont : « *Rencontre avec les 12 sens* ») : « *Protéger l'enfant, un devoir de notre temps !* ». (une trentaine de participants).
- En février 2012, **conférence de Christine ACKERMANN**, diététicienne, formatrice en cuisine et en nutrition bio-végétarienne : « *Loin des lobbies alimentaires : nourrir sainement son enfant par le choix d'une nourriture durablement adaptée à ses besoins de petit être qu'il est aujourd'hui, et d'adulte en devenir* ».
- En Avril 2012, **conférence de Josiane GROU**, pédagogue de la petite enfance (auteure de l'ouvrage « *la Dyslexie, petite enfance et prévention* ») : « *la motricité du jeune enfant, sous le regard de la pédagogie Pickler-Loczi* » (un vingtaine de participants), suivi d'un atelier : « *Prévenir la dyslexie* » (une petite quinzaine de participants).

9-C. Le fonctionnement de l'association Prim'enfance

Toutes les familles de la crèche sont membres de l'association. La cotisation est fixée à 20 € par famille.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an (fin juin, début juillet, en principe). L'AG 2011 s'est exceptionnellement tenue en décembre 2011).

Le bureau de l'association est composé de la façon suivante :

Jean-Michel HERBILLON	Président
Marie-Odile OEUVRAY	Secrétaire
Christine EBERHARDT-COINTE	Trésorière



9-D. Perspectives et projets

L'association souhaiterait développer ses activités, et les diversifier. Plusieurs pistes sont en réflexion :

- Des conférences ou ateliers : autour de différents thèmes comme le jeu du petit enfant, la santé, l'allaitement, la fratrie, la conciliation vie familiale – vie professionnelle, la bientraitance, etc.
- Des cours de cuisine pour enfants.
- Des échanges entre parents : rencontres, sorties.

La vitalité du projet associatif et la capacité à réaliser des actions ou des projets dépend en partie de l'enthousiasme des parents, de leur demande, de leurs besoins, de leurs envies.

En 2011, plusieurs perches ont été tendues pour permettre d'ouvrir et nourrir l'échange autour du projet associatif.



Conclusion & perspectives

Après deux ans et demi d'exploitation, le « *Jardin des Petits* » a trouvé son rythme de croisière sur le plan du fonctionnement au quotidien. Le double mode d'accueil (en mode inter-entreprise et en mode d'accueil direct famille), adossé à un double mode de financement (en PSU et en PAJE) est complexe, mais opérant. Il permet de répondre de façon optimale et différenciée aux besoins des familles (notamment dans la possibilité d'un accueil flexible, centré sur du temps réduit). L'offre de service du « *Jardin des petits* » apparaît comme très complémentaire à celle proposée par la plupart des autres crèches de la ville de Colmar, davantage centrées sur un accueil à temps plein.

La consolidation de l'organisation générale de l'accueil des enfants a permis d'entrer dans une phase d'approfondissement du projet pédagogique d'une part, de consolidation de la démarche de partenariat avec les entreprises d'autres parts.

Un chemin important a été parcouru en deux ans et demi d'existence pour cette jeune crèche au projet atypique, mais qui apporte sa couleur particulière dans le paysage colmarien de la petite enfance.

L'année 2012 se présente comme une année d'approfondissement et de consolidation du projet, notamment sur le plan de son assise financière et de sa reconnaissance dans le tissu socio-économique colmarien.

Nous espérons pouvoir continuer à susciter l'enthousiasme des familles qui partagent nos valeurs et nos engagements, et reconnaissent chaque jour du travail que nous essayons de réaliser avec leur enfant.

Et sur le plan associatif, nous espérons pouvoir continuer à promouvoir une vision alternative de l'enfant et de l'enfance, et **contribuer à réhabiliter l'idée que l'enfance – aujourd'hui gravement et dangereusement mise à mal dans notre société moderne qui s'est pris à penser que l'enfant est un adulte en miniature – est un concept d'avenir ! Sans doute le seul autour duquel tout le monde peut et devrait se retrouver.**

A notre niveau, modestement mais avec conviction et engagement au quotidien, nous essayons de *faire notre part* pour préserver l'espoir d'un monde meilleur, et ainsi agir comme « *la petite goutte qui fait bouger le monde* ».



Annexe

⇒ Rapport du docteur Prache, médecin-référent des modes de garde de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Général du Haut-Rhin, suite à sa visite de contrôle effectuée le 9 novembre 2011.

**Conseil Général
Haut-Rhin**

Direction Enfance Santé Insertion
Service de Protection Maternelle, Infantile
et Promotion de la Santé

Dossier suivi par Dr PRACHE
TEL. 03 89 30 67 20

Colmar, le 19 JAN. 2012

Compte-rendu de la visite effectuée le 9 novembre 2011 au multi-accueil et à la micro-crèche 'Le Jardin des Petits' à COLMAR par Madame PRACHE, médecin référent des modes de garde, en présence de Monsieur HERBILLON, président de l'association, et de Madame HOLDSTOCK, directrice.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du contrôle des établissements (décret n°2010-613 du 7 juin 2010), la précédente visite ayant eu lieu le 30 juin 2010 soit avant la modification de fonctionnement entérinée par les arrêtés n°2010-00422 et 2010-00423 du 23 novembre 2010. Cette visite fait également suite à une interpellation du président de l'association qui souhaite évoquer certains points de fonctionnement (délivrance de médicaments, formation de la directrice, modification de l'équipe encadrante...).

↓ **Au niveau de l'encadrement et du fonctionnement global :**

Cette structure est hybride, composée d'un multi-accueil de 14 places dit "d'entreprise" (actuellement 12 places contractualisées à l'année avec 10 entreprises différentes) et d'une micro-crèche de 10 places en mode d'accès direct ce qui semble assurer une certaine souplesse de fonctionnement tant dans l'offre d'accueil que dans l'équilibre comptable.

Le personnel placé auprès des enfants répond aux exigences du décret 2010-613 sur le plan quantitatif et qualitatif avec 50% de diplômées (ce qui va même très au-delà des exigences de l'article R2324-42 notamment pour la micro-crèche).

La directrice, Madame HOLDSTOCK, professeur des écoles, a entrepris une formation de coordinateur pédagogique dans le domaine de la petite enfance (pédagogie Steiner Waldorf) sur 3 ans à raison de 32 heures par an.

A ce propos, il est conseillé à l'association et plus particulièrement à son président de veiller à ce que l'équipe dans son ensemble bénéficie d'apports pédagogiques d'horizons ou d'écoles différentes, comme richesse et ressource supplémentaires.

En fait, globalement, cette structure hybride fonctionne au quotidien comme une seule structure (avec, par exemple, un espace réservé aux bébés et une zone spécifique pour les

1/3 109 Avenue d'Alsace Tél. 03 89 30 67 20
BP 26351 Fax 03 89 21 64 43
EBS06 Colmar Cèdre pmip@cg68.fr



plus grands...) même si le recrutement en mode entreprise représente certaines spécificités (14 places théoriques, 12 places effectives contractualisées).

Le médecin de la structure est Docteur MARTEL.

↓ Au niveau des locaux :

Ne seront mentionnés ici que les points qui présentent des modifications ou des évolutions par rapport à la précédente visite.

- L'espace extérieur est accessible par une porte depuis le sas d'entrée, mais l'allée dallée (dalles autobloquantes) présente par des irrégularités de surface et de jonction entre dalle d'où des risques de chute.

Le bac à sable n'est pas conforme car protégé par une bâche non étanche, donc non protectrice.

- La porte donnant accès depuis le sas d'entrée à la salle centrale est mal réglée et se rabat trop fort (elle peut faire chuter un jeune enfant) ; son changement est prévu.
- Les WC qui s'ouvrent sur le hall sont :
 - pour l'un, le WC du personnel où est stockée une poubelle à linge trop petite et sans sac étanche présentant donc un risque sanitaire potentiel pour le personnel chargé de l'entretien (vidage trop fréquent – pas de sac de protection donc contaminations possibles et facilités),
 - pour l'autre, le WC du public qu'il faut pourvoir d'une poubelle plus grande également.
- Le plan de change du sas d'entrée doit être pourvu d'un produit désinfectant stocké en hauteur pour permettre une désinfection facilitée et pluriquotidienne de cette zone de passage qu'est ce plan.

Les jouets utilisés sont essentiellement en bois – cela fait partie intégrante de l'abord pédagogique de l'équipe – ; il convient toutefois de poser la question de l'entretien (lavage et désinfection) quotidien de ces objets aux fournisseurs. Les chevaux à bascule sont toujours en accès libre aux enfants nonobstant les remarques faites lors de la visite de 2010 et répétées ce jour.

- L'espace de propreté des grands, correctement agencé, ne comporte qu'une seule serviette tissu, ce qui ne convient pas sur le plan sanitaire : le choix correct serait soit des essuie-mains jetables, soit des essuie-mains tissus individuels et mis au lavage après chaque utilisation. Il conviendrait que le réceptacle de linge, par ailleurs conforme, soit doublé d'un sac étanche (diminuer le risque de contamination de l'agent d'entretien).
- Les dortoirs des plus grands comportent 7 lits et 5 couchettes ; leur ventilation et leur assombrissement sont adéquats. Il conviendrait d'ôter de cet espace les caisses en plastique qui y sont stockées et gênent la circulation (notamment une évacuation d'urgence).
- La buanderie n'est pas pourvue d'une zone pour plier le linge, ce qui n'est pas fonctionnel. Il serait intéressant de réfléchir à l'installation à ce niveau ou à proximité immédiate d'un plan de travail amovible. Il convient de nettoyer la bouche de la VMC.
- Le couloir qui donne accès à la deuxième issue de la structure (longeant la cuisine d'un côté, la pièce du personnel et le local poubelle de l'autre) est encombré partiellement par des jouets ; il conviendrait de libérer cette zone qui est probablement considérée comme issue de secours de tout stockage.

2/3



L'accès de ce couloir est limité par une clôture (en interdisant l'accès libre aux enfants).

- La pièce de repos du personnel n'est absolument pas investie comme telle et sert d'espace de stockage "sauvage" assez peu fonctionnel de toute façon.
- Le local poubelle est mal ventilé.
- L'espace des bébés est séparé de l'espace des grands proprement dit par une zone intermédiaire. On y accède par une porte coulissante. Il conviendrait de mettre en place un amortisseur sur le chambranle fixe de cette porte afin d'éviter tout risque de coincement de doigt d'un enfant plus grand accompagnant le parent ou l'adulte dans cette zone (cas de fratrie par exemple).

Un berceau n'est pas conforme dans cette zone, même s'il est utilisé hors dortoir exclusivement pour le bercage d'un enfant (rebords trop bas).

Dans la zone de propreté est remis le chauffe biberon qui doit être enlevé de cet espace "considéré comme non propre" et installé par exemple au-dessus du réfrigérateur présent dans la salle d'activité des bébés.

A noter pour mémoire que les biberons sont préparés dans la cuisine au niveau d'un "espace biberonnerie" par une personne affectée à cette fonction pour la demi-journée et stockés dans le réfrigérateur sus mentionné.

La commode de l'espace des bébés, qui sert au stockage du linge, est un peu désuète et un peu instable. Il conviendrait de la changer.

Les dortoirs des bébés n'ont pas été visités car occupés lors de cette visite.

- Le vestiaire du personnel sert également de stockage aux denrées non périssables.

↓ **Au niveau du fonctionnement**, ont été abordés :

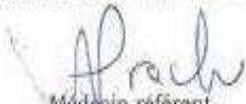
- L'importance de bien différencier les différents temps : encadrement des enfants et tâches d'entretien.
- Les différents circuits du propre et du sale, notamment au niveau de la cuisine et du linge.
- La nécessité de revoir les feuilles de transmission professionnelles / familles : en aucun cas, ceci ne peut utiliser un outil global et non spécifique à chaque enfant.

Des contrats CAPE sont en négociation.

↓ **Au total**, le service offert aux enfants et à leur famille semble attentionné et en rapport avec leurs besoins. Il y aurait très probablement de petites marges de progression possible sur le plan du domaine sanitaire.

Sur le plan pédagogique, cette équipe semble en réflexion constante et accessible à d'autres points de vue et observations...

Madame le Docteur PRACHE



Medecin référent
des modes de garde

